



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

84^e séance plénière

Mercredi 13 février 2008, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Hannesson
(Islande), Vice-Président, assume la présidence.*

en tête de nos préoccupations comme de celles du monde.

La séance est ouverte à 18 heures.

Débat thématique intitulé « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail »

Points 48, 54 et 116 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Développement durable

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/62/644)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hirsch (Norvège) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom de l'Ambassadeur Juul, qui vaque à d'autres obligations en ce moment même. Je tiens à assurer les membres que cela ne reflète en rien le niveau de priorité que la Norvège accorde à la question des changements climatiques, laquelle figure

« Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC) nous ont présenté la situation, mais nous pouvons aussi la constater par nous-mêmes.

La Norvège le constate clairement dans l'Arctique, où la glace fond désormais trois fois plus vite que prévu. En outre, l'étendue de glace en mer Arctique a été plus faible que jamais, l'an passé. On observe la même tendance dans l'Himalaya et ailleurs. Étant donné que la glace réverbère la chaleur alors que l'eau l'absorbe, la fonte de la glace est un processus qui se renforce lui-même et qui, par conséquent, accélérera encore le réchauffement de la planète. La fonte de la couverture glaciaire arctique aura des effets sur le climat des régions situées à des milliers de kilomètres. Par exemple, il est probable que les moussons asiatiques, cruciales pour les moyens de subsistance de millions de personnes, seront affectées.

Comme nombre d'orateurs l'ont déjà dit, nous devons agir dès maintenant.

Il est encourageant que nous ayons su nous accorder sur le Plan d'action de Bali, même si nous avons le sentiment de ne pas nous être montrés assez ambitieux. Un accord mondial sur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



les changements climatiques doit s'appuyer sur une vision commune qui soit à la hauteur du défi. La Norvège convient avec l'Union européenne que, pour éviter une dangereuse évolution du climat, la température planétaire ne doit pas dépasser de plus de deux degrés les niveaux de l'ère préindustrielle. Selon le GIEC, cela signifie que les émissions mondiales doivent atteindre leur sommet au plus tard en 2015 et être réduites au moins de moitié, par rapport aux niveaux de 2000, d'ici à 2050.

Il faut que les nations industrialisées, parmi lesquelles la Norvège et les États-Unis, aient réduit leurs émissions dans une mesure comprise entre 25 et 40 % d'ici à 2020. Nous reconnaissons toutefois que le plus important est que nous travaillions dorénavant ensemble et que nous aplanissions nos divergences afin de surmonter les difficultés considérables qui nous attendent.

Le fait que les pauvres, qui sont les moins responsables de la situation, soient ceux qui souffriront le plus durement des conséquences du réchauffement planétaire fait également des changements climatiques une question centrale de la politique mondiale d'aujourd'hui, eu égard à ses aspects relatifs à la justice et à l'éthique. Il est par conséquent nécessaire que les pays industrialisés prennent la direction des efforts déployés pour affronter le phénomène, mais tous les pays doivent s'engager et faire ce qu'ils peuvent en fonction de leurs capacités.

Le Gouvernement norvégien est prêt à jouer son rôle et a donc décidé de réduire les émissions mondiales à hauteur de 100 % de ses propres émissions d'ici à 2030. De cette façon, la Norvège deviendra une nation non polluante au carbone. Nous estimons que notre statut de grand exportateur de pétrole et de gaz nous confère une responsabilité particulière pour ce qui est de proposer une utilisation plus écologique des carburants fossiles, y compris le charbon, durant la transition vers un système énergétique à faible consommation de carbone.

Selon l'Agence internationale de l'énergie atomique, le recours à la capture et au stockage du carbone dans les secteurs de l'industrie, de la transformation des carburants et de la production d'énergie peut être à l'origine de 20 à 28 % des économies d'émissions de CO₂. La Norvège est

donc fermement résolue à développer ces techniques et espère que ses efforts contribueront à les rendre commercialement viables à grande échelle.

En outre, la Norvège est également consciente qu'il faut mettre un terme aux émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts et a décidé, à cette fin, d'appuyer les initiatives de reforestation à hauteur de 500 millions de dollars par an. Grâce à des mesures efficaces contre la déforestation, nous pouvons réaliser de vastes coupes, rapidement et à peu de frais, dans les émissions de gaz à effet de serre. Nous nous félicitons de l'évolution significative observée à Bali quant au besoin d'inclure la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les négociations autour d'un accord pour la période postérieure à 2012. Il s'agit d'un secteur difficile à aborder, et une action globale, menée en coopération avec toutes les parties concernées, sera nécessaire pour relever tous les défis auxquels nous sommes confrontés.

Le monde ne peut pas choisir entre le développement et l'environnement. Nous avons besoin des deux. En effet, si l'on ne s'attaque pas au problème des changements climatiques, le développement sera plus dur à réaliser et coûtera clairement plus. Le développement durable sera donc un facteur clef, à l'instar des mécanismes qui récompensent les pratiques écologiques. Il nous faut également donner une impulsion majeure aux nouvelles technologies. Un progrès technologique rapide, tout comme un transfert rapide de technologie, est vital pour parvenir au développement durable.

Je saisis également cette occasion pour saluer le rapport du Secrétaire général (A/62/644), qui donne un aperçu utile des activités menées par le système des Nations Unies. J'y vois que beaucoup est fait au niveau tant local que mondial, mais il y est également souligné l'impératif, pour les Nations Unies, de rationaliser leurs efforts.

Le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Yvo de Boer, a évoqué la nécessité d'un "Plan Marshall des changements

climatiques”. Je suis d’accord avec cette idée et avec les principes qui la sous-tendent, mais il importe à cet égard, premièrement, que l’ONU puisse agir de manière concertée et, deuxièmement, qu’elle puisse coordonner ses activités et coopérer avec les institutions financières internationales, ainsi qu’avec les pays donateurs et bénéficiaires, de telle sorte qu’un “Plan Marshall des changements climatiques” puisse effectivement produire des résultats. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jeem Lippwe, Représentant permanent adjoint des États fédérés de Micronésie.

M. Lippwe (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président de l’Assemblée générale pour l’organisation de ce débat consacré à l’examen de l’importante question des changements climatiques. Il est non seulement normal, mais aussi approprié, que nous nous en saisissions.

Le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 souligne le lien clair entre développement humain et changements climatiques. Ces dernières années, le peuple micronésien a dû faire face aux conséquences de l’évolution du climat. Des tempêtes plus intenses accompagnées de vents plus violents, de marées plus hautes et d’eaux plus agitées ont endommagé notre pêche et notre agriculture de subsistance et mis en péril des espèces marines et terrestres endémiques, dont les récifs coralliens. De plus en plus souvent, des conditions météorologiques extrêmes donnent lieu à des sécheresses, des champs dévastés, des puits contaminés, des plages érodées et des glissements de terrain sans précédent. Ces effets menacent gravement la culture, la subsistance et le développement durable de mon pays.

Si les changements climatiques se poursuivent à ce rythme, nous pourrions être forcés d’abandonner nos îles. Plusieurs îles du Pacifique, dont la mienne, ont déjà dû procéder à des réinstallations de populations. Cela montre clairement que les petits États insulaires, qui contribuent peu aux causes des changements climatiques, sont ceux qui en pâtissent aujourd’hui le plus. Leurs habitants sont touchés de plein fouet par les catastrophes climatiques et sont par conséquent victimes des effets découlant de la relation étroite existant entre la pauvreté et l’exposition aux risques climatiques.

Le dernier Rapport mondial sur le développement humain établit un lien entre les risques associés au climat, d’une part, et les schémas de consommation énergétique et les choix politiques des principaux émetteurs, d’autre part. C’est la raison pour laquelle nous demandons à ceux qui polluent le plus d’en assumer la responsabilité et de prendre en charge une partie des coûts des mesures d’adaptation, en particulier pour les petits États insulaires en développement.

Lutter contre les conséquences des changements climatiques engendre une dépendance accrue vis-à-vis de l’aide tant technique que financière fournie par nos partenaires. Comment des pays comme le nôtre, si tributaires de l’environnement, peuvent-ils améliorer leur situation actuelle avec si peu de coopération internationale en matière d’atténuation et d’adaptation?

La Micronésie a déjà adopté des mesures d’atténuation et d’adaptation, conformément à ses plans de développement stratégique ou en matière d’infrastructure – par exemple des initiatives qui visent à protéger les zones de mangroves et les plages et à développer des infrastructures à l’épreuve du climat. Mais en vérité, avec nos ressources financières, nous ne pouvons pas en faire davantage. Quelles occasions se présentent à un petit État insulaire en développement comme la Micronésie? Comment cette fédération d’îles situées à peine quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, peut-elle se défendre contre l’élévation du niveau des mers? L’une des solutions – construire des digues autour de chaque île micronésienne – constituerait non seulement un énorme investissement, mais serait également irréalisable.

Investir dans les sources renouvelables d’énergie propre dans les pays vulnérables nous aidera à répondre à nos besoins énergétiques et à lutter contre les changements climatiques. Il est nécessaire d’appuyer le développement des petits États insulaires en développement, de leur transférer les technologies d’énergie renouvelable et de les aider à les utiliser. Pour faciliter cet appui, il importe d’intégrer la Stratégie de Maurice à toutes les activités des Nations Unies.

Au fur et à mesure que le climat change, les droits de l’homme fondamentaux – tels que le droit à l’alimentation, le droit de disposer d’une eau salubre, le droit à la santé et au développement, et le droit d’exister – sont mis en péril, notamment dans les petits

États insulaires en développement. Les effets des changements climatiques feront lentement disparaître les droits de l'homme fondamentaux de la société. Les Nations Unies doivent se pencher sur ces corrélations.

L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Ne pas agir contre les menaces que posent les changements climatiques mènerait à une violation de ces droits de l'homme universels. Contraindre des individus à quitter leurs terres ancestrales à cause des changements climatiques causés par d'autres nations constituerait indubitablement une violation de l'article 3.

Je voudrais insister sur le fait que nous sommes tous responsables de l'avenir de la planète Terre. Nous avons l'obligation morale, que tous doivent être disposés à assumer, de nous engager activement dans la prévention des changements climatiques. L'attention accordée dans le monde aux changements climatiques est un pas dans la bonne direction. Mais il nous faut, ensemble et pour les générations futures, trouver le moyen d'empêcher la planète de se détériorer davantage grâce à la coopération et à la communication. Je sais que ce débat fait partie intégrante de ce processus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Melanie Santizo-Sandoval, représentante du Guatemala.

M^{me} Santizo-Sandoval (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de cette nouvelle occasion qui nous est offerte d'approfondir la question des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les activités du système des Nations Unies en la matière. Mais avant cela, le Guatemala voudrait s'associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur Ashe d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Plutôt que de répéter une fois encore à quel point le Guatemala et la sous-région d'Amérique centrale ont souffert des effets néfastes de ce phénomène, ma délégation voudrait réfléchir à notre avenir en tant que pays latino-américain dans la lutte que nous devons mener pour affronter ce problème.

L'ensemble de la région d'Amérique latine et des Caraïbes ne produit que 5 % des émissions de gaz à effet de serre du monde. Pourtant, elle se heurte, de manière disproportionnée, à des menaces graves causées par les effets néfastes des changements

climatiques et le réchauffement planétaire. Comme l'indique une étude réalisée récemment par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, au cours des 12 dernières années, la région a connu les températures les plus élevées de son histoire, des catastrophes naturelles et la désertification qui affectent et freinent notre développement économique et social. La lutte que nous menons actuellement pour éliminer la pauvreté est de ce fait d'autant plus difficile.

Bien entendu, le travail du système des Nations Unies et tout partenariat avec le secteur privé ou la société civile réalisé au niveau local ou national doit appuyer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce débat thématique a pour but de déterminer les meilleurs moyens d'offrir un appui plus efficace à la Convention-cadre. Aujourd'hui, à l'heure où nous nous réunissons pour parler des activités menées concernant la question des changements climatiques par le système des Nations Unies et du rôle des partenariats en la matière, nous ne pouvons pas oublier que les États Membres ont un lourd défi à relever.

Avec la fin récente de la treizième session de la Conférence des parties, il convient de signaler certaines bonnes nouvelles – par exemple la feuille de route de Bali, les décisions prises concernant le déboisement, et le lancement du Fonds d'adaptation de la Convention-cadre. Cependant, les négociations n'ont pas été faciles. Ces accords ne marquent que le début d'un processus de négociations plus exigeant – un processus qui exige un engagement véritable et la recherche de solutions sérieuses.

J'insiste sur le fait que la Convention-cadre est l'enceinte appropriée pour aborder les changements climatiques. L'adoption de la feuille de route de Bali n'est qu'une décision courageuse de lancer un processus complexe. À la fin du mois d'avril, les groupes de travail qui viennent d'être créés entameront leur travail. La bataille contre les changements climatiques vient à peine de démarrer.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait, par exemple, mettre en lumière l'importance que l'on commence enfin à parler de la question du déboisement d'une manière plus globale, dans le cadre de la Convention. N'oublions pas que la protection des forêts doit bénéficier à toutes les parties prenantes – ceux d'entre nous qui bénéficierons de leur protection, et les populations qui dépendent, pour leur

développement et leur bien-être, des forêts. Trouver des solutions à ces dilemmes sera un défi.

Dans les pays en développement, nous travaillons pour nous adapter à ce phénomène. Comme nous l'avons mentionné au cours de la réunion de haut niveau sur les changements climatiques tenue en septembre de l'an dernier, étant donné la vulnérabilité particulière de l'Amérique centrale aux changements climatiques, un sommet des Présidents de la région sur les changements climatiques et l'environnement se tiendra en avril de cette année au Honduras. Il y sera question de la stratégie centraméricaine en matière de changements climatiques et d'environnement, qui combine l'action menée pour améliorer les informations et un plan régional d'adaptation, et d'un programme visant à promouvoir un nouveau secteur économique de biens et services respectueux du climat.

À l'heure où les pays en développement déploient des efforts d'adaptation aux changements climatiques, les pays développés ont des engagements inéluctables en matière de réduction d'émissions, de transfert de technologie et financement, dont ils doivent s'acquitter, en allant au-delà de la rhétorique et des tentatives de les nuancer ou de les renégocier chaque fois qu'un débat ou un dialogue est organisé, ou chaque fois que nous négocions dans le cadre de la Convention.

Au niveau mondial, la voie a été tracée par la Conférence des Parties qui vient de se tenir. Ma délégation espère qu'au cours de ce débat et aux prochaines réunions sur les changements climatiques, des progrès tangibles seront réalisés en matière d'engagements et d'obtention d'accords traduisant véritablement le principe des responsabilités communes mais différenciées dans le domaine des changements climatiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Tirtha Raj Wagle, représentant du Népal.

M. Wagle (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les remerciements de ma délégation au Président pour avoir organisé le présent débat sur les changements climatiques. Nous remercions également le Secrétaire général de ses utiles rapports, qui nous donnent un aperçu des activités de l'ONU en matière d'environnement. Ma délégation est convaincue que le présent débat contribuera à accélérer l'élan constructif imprimé par

la feuille de route de Bali depuis son adoption en décembre dernier.

Je voudrais également associer ma délégation aux déclarations faites par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le Bangladesh au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA).

Il est ironique que les PMA et les petits États insulaires en développement, qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre, sont les principales victimes des conséquences des changements climatiques mondiaux. Ces pays s'efforcent d'éliminer la pauvreté, tandis que leurs maigres ressources, qui devraient être consacrées au développement, sont englouties par des dépenses imprévues, du fait que les catastrophes climatiques ne cessent de se multiplier.

On ne saurait trop insister sur l'importance du partenariat et de la coopération entre les pouvoirs publics, l'ONU, les agences de développement, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et le monde des entreprises pour créer un climat durable.

Nous devons encourager les efforts communs au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en remplissant avec sérieux les obligations et les engagements pris en vertu du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

Le Népal est déterminé à réagir aux changements climatiques. Nous avons intégré la perspective des changements climatiques dans nos stratégies nationales de développement et nos priorités nationales. Nous avons encouragé la multiplication des sources d'énergie renouvelable et alternative. Des programmes locaux de développement de la sylviculture et des programmes favorisant la création d'usines de biogaz pour fournir de l'énergie propre pour l'éclairage et la cuisson domestiques ont été menés à bien avec la coopération d'ONG.

Ces initiatives ont procuré aux zones rurales des avantages sociaux et environnementaux et ont efficacement contribué à promouvoir un environnement durable en nous engageant sur la voie d'une énergie plus propre, en mettant fin à la déforestation, en encourageant le reboisement et en préservant la biodiversité. Nous devons favoriser ces efforts environnementaux à l'échelle locale, en apportant davantage d'appui technique.

Pays couvert de montagnes aux sommets enneigés et comptant plus de 2 300 lacs glaciaires dans la région de l'Himalaya, le Népal est dangereusement exposé aux inondations brutales des lacs glaciaires, dues à la fonte des neiges, et aux conséquences imprévisibles pour la population vivant en aval.

La diminution des glaciers de l'Himalaya entraînera une diminution des ressources en eau pour un cinquième de l'humanité. Elle aura une incidence négative sur notre potentiel hydroélectrique et notre production agricole. En outre, elle réduira à néant les efforts déployés pour créer un tourisme durable de montagne.

Il faut satisfaire aux besoins urgents d'adaptation des pays pauvres et vulnérables comme le Népal, avant qu'il ne soit trop tard, si nous voulons éviter de compromettre de façon irréversible les possibilités de développement humain.

Nous insistons sur l'importance de collecter des informations scientifiques et de sensibiliser l'opinion publique pour améliorer les capacités d'alerte précoce et favoriser la capacité d'adaptation et l'état de préparation des communautés vulnérables. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à favoriser la création d'un centre de recherche au Népal, en vue de faciliter l'évaluation scientifique des changements climatiques dans l'Himalaya et l'adaptation à ceux-ci.

Le Népal apprécie le rôle efficace que l'ONU joue dans les efforts d'adaptation et d'atténuation au niveau national. Nous soulignons qu'il faut davantage veiller à fournir une aide technique et financière durable, prompt et substantielle aux pays les moins avancés, aux pays montagneux pauvres et aux petits États insulaires en développement.

Il est également impératif que le Fonds pour l'environnement mondial et les agences chargées de sa mise en œuvre gèrent de façon dynamique les ressources techniques et financières, notamment le Fonds pour les pays les moins avancés. Il convient de simplifier les aspects liés aux procédures ou à tout autre élément technique, de façon à assurer une mise en œuvre efficace des programmes nationaux d'adaptation.

De même, il convient d'ouvrir au plus grand nombre le mécanisme pour un développement propre au titre du Protocole de Kyoto, et ce mécanisme doit couvrir les projets de préservation de l'environnement

à petite échelle, apportant ainsi des avantages environnementaux et sociaux à la population pauvre, tout en encourageant les investissements à faibles émissions de carbone.

Grâce aux preuves scientifiques présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et aux études récentes sur les aspects économiques des changements climatiques, et grâce au fait que l'ONU a inscrit les changements climatiques au premier rang des préoccupations mondiales, nous sommes tous conscients maintenant que nous ne pouvons pas nous permettre de rester inactifs.

Il faut que la communauté internationale reste mobilisée, associe la question des changements climatiques à un plan d'action en matière de développement durable et prête une attention particulière à la création d'opportunités en matière de développement humain pour les pays pauvres et les communautés vulnérables.

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas d'autre choix que d'élaborer immédiatement un plan d'action multilatéral précis, assorti d'objectifs contraignants en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et d'un mécanisme intégré de surveillance. La nécessité de mettre les solutions technologiques à la portée des pays en développement et de favoriser leur transfert des pays développés aux pays en développement est plus pressante que jamais, de même que la nécessité de créer des ressources techniques et financières nouvelles, supplémentaires et prévisibles pour favoriser une adaptation immédiate et les investissements dans une infrastructure de développement durable.

Ma délégation est déterminée à participer aux efforts communs visant à mettre en place dans le délai fixé un cadre ambitieux pour un monde d'après-2012.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Sirodjidin M. Aslov, Représentant permanent du Tadjikistan.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos remerciements au Président pour avoir organisé le débat thématique aujourd'hui sur les changements climatiques. Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en vue de promouvoir la question des changements climatiques, ce qui a permis d'inscrire

cette question au premier rang des préoccupations de l'ONU.

L'année dernière, sous l'effet de ces efforts particuliers, les États et les organisations internationales ont assisté à la treizième session de la Conférence des Parties, qui a trouvé son couronnement dans le Plan d'action de Bali et dans la définition d'un cadre stratégique pour les efforts de coopération à court terme en matière d'adaptation, d'atténuation, de technologie et de financement.

Je limiterai mes remarques à l'adaptation. Comme il été déclaré à la réunion de haut niveau sur les changements climatiques de septembre 2007, l'adaptation est devenue inévitable, en raison des changements climatiques en cours.

Une preuve évidente de cette affirmation est donnée par les conditions climatiques défavorables auxquelles mon pays est actuellement confronté. En janvier et février, dans les vallées du Tadjikistan, la température est tombée jusqu'à -18 à -23 degrés Celsius, soit 8 à 13 degrés de moins que d'habitude. Ce grand froid a été suivi de violentes tempêtes de neige.

Au cours des 50 dernières années, nous n'avons jamais enregistré des températures d'hiver aussi basses. En raison de ce froid, les rivières ont gelé et de nombreuses pompes et réseaux de distribution d'eau ont été endommagés. Cela a véritablement causé une crise énergétique, qui a eu pour conséquence qu'un grand nombre d'entreprises industrielles ont dû interrompre leurs activités. Presque toutes les cultures d'hiver ont été touchées, et de graves dégâts ont été causés aux arbres fruitiers, aux vignobles et à d'autres plantations. D'après les évaluations, le dommage économique s'est élevé à plusieurs centaines de millions de dollars.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies, au Programme des Nations Unies pour le développement, à la Banque mondiale, au Programme alimentaire mondial et à diverses autres agences spécialisées, ainsi qu'à plusieurs États Membres, pour l'aide et l'appui accordés à mon pays.

Nous appuyons la thèse selon laquelle les changements climatiques et le développement sont les éléments inséparables d'un programme commun : le développement durable, qui repose sur le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

À ce propos, nous estimons également qu'il est un autre élément qui mérite de faire l'objet d'une approche spécifique – un élément sans lequel la vie sur Terre ne saurait durer : l'eau. Chacun sait que la configuration climatique et l'émergence de la vie sont étroitement liées à cette ressource naturelle qui, à l'instar du climat lui-même, doit être traitée avec soin. Certaines zones de notre planète connaissent déjà des pénuries chroniques d'eau potable. Compte tenu des effets toujours plus marqués des changements climatiques, en particulier dans les régions les plus arides du monde, la fourniture d'eau potable à la population et le développement de nombreux secteurs économiques qui dépendent de l'eau deviennent des questions de plus en plus urgentes.

Ressource naturelle unique en son genre, l'eau est utilisée par l'humanité pour boire, produire de la nourriture, fabriquer des marchandises et créer d'autres formes d'énergie électrique qui, à leur tour, sont essentielles au succès de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), garantir un accès à l'électricité et, au bout du compte, réaliser le développement durable.

Pour cette raison, nous jugeons important d'accorder une attention particulière aux questions liées à la fourniture d'eau et d'organiser une réunion de haut niveau ou de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ces questions en vue de débattre des progrès actuels, d'adopter des mesures spécifiques afin d'atteindre les OMD et de mettre en œuvre la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » et l'Année internationale de l'assainissement.

Enfin, je voudrais évoquer brièvement un autre aspect des changements climatiques, à savoir les catastrophes naturelles, qui se produisent plus fréquemment et à plus grande échelle depuis quelques années. Les désastres liés à l'eau représentent la majorité des catastrophes naturelles qui frappent le monde. Les inondations, coulées de boue, glissements de terrain, sécheresses et autres phénomènes de ce type ont un impact considérable sur le bien-être des pays. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les tendances actuelles risquent d'aboutir à un scénario plus grave encore, car l'ampleur et la fréquence des inondations et sécheresses pourraient s'accroître au cours du XXI^e siècle en raison des changements climatiques. En outre, les pertes entraînées par les catastrophes

naturelles sont plus marquées dans les pays en développement que dans les pays industrialisés.

Nous appelons à une coopération accrue entre États Membres et organisations internationales dans ce domaine. À cette fin, le Gouvernement de la République du Tadjikistan a décidé d'apporter une contribution concrète à cette cause en organisant à Douchanbé, les 27 et 28 juin 2008, une conférence internationale sur la réduction des catastrophes liées à l'eau. Nous espérons que l'ONU et ses institutions spécialisées, de même que les États Membres, prendront une part active à la conférence de Douchanbé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Bature Lawal, représentant du Nigéria.

M. Lawal (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigérienne, je tiens à remercier M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée générale, d'avoir une fois encore organisé un débat thématique pour traiter de ce que le Secrétaire général décrit avec raison comme la question de notre époque. Ce débat tombe en effet à point nommé, car il donne à la communauté internationale l'occasion d'évaluer et de maintenir l'élan généré par le succès de Bali.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Cameroun au nom du Groupe africain et par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Nigéria accueille avec satisfaction la feuille de route de Bali, qui jette les bases de l'établissement d'un régime global et inclusif de lutte contre les changements climatiques pour la période d'après-2012. La feuille de route a en effet ravivé l'espoir non seulement que les négociations permettront de progresser, mais aussi que l'on agira sur les questions clés de l'adaptation, de l'atténuation, du financement, de la technologie et de la déforestation.

Le rapport du Secrétaire général (A/62/644) donne des indications utiles sur la manière dont le système des Nations Unies peut contribuer à lutte contre les changements climatiques. Le Nigéria, en tant que fervent adepte des partenariats mondiaux, est convaincu que les mesures visant à faire face à l'évolution du climat doivent être prises dans le cadre des Nations Unies. Selon nous, le grand défi pour les pays en développement consiste à trouver comment y réagir sans compromettre ni freiner la mise en œuvre

de leurs programmes de développement – en particulier la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, les mesures prises en matière de changements climatiques et de développement durable doivent se renforcer mutuellement.

Nous estimons que le système des Nations Unies est idéalement placé pour faciliter le respect des engagements contenus dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, notamment ceux pris par les pays développés de réduire les émissions et d'appuyer les pays en développement en leur fournissant les technologies et financements requis pour faire face à l'évolution du climat.

De la même façon, le système des Nations Unies pourrait aider les pays en développement à promouvoir l'utilisation de nouvelles formes d'énergie renouvelable, telles que l'énergie solaire et éolienne, pour un coût abordable et en favorisant les recherches sur les cultures résistantes à la sécheresse et à la salinité. Cependant, nous exhortons à la prudence en ce qui concerne la production de biocarburants dans les zones où cela pourrait menacer la sécurité alimentaire. Nous continuons d'attirer l'attention sur le lac Tchad, qui s'assèche rapidement à cause du réchauffement planétaire, et réitérons notre appel à la communauté internationale, et en particulier au système des Nations Unies, pour compléter les efforts des pays africains qui visent à renverser cette tendance.

Pour lutter contre les changements climatiques, il importe également de promouvoir les technologies énergétiques propres, en particulier s'agissant du marché ainsi que de la capture et du stockage du carbone. Toutefois, cela implique des techniques extrêmement complexes qui ne sont pas bien connues du profane. De plus, nombre de pays sont méfiants quant à la sécurité des technologies de capture et de stockage du carbone. Il appartient donc au système des Nations Unies, en mettant à profit son rayonnement mondial, de lancer une campagne soutenue de sensibilisation du public afin d'expliquer comment fonctionnent les mécanismes pertinents et d'apaiser les craintes de certains pays en développement quant à la sûreté et à la viabilité des technologies de capture et de stockage du carbone.

La question des droits de propriété intellectuelle représente un obstacle sérieux au transfert de

technologies nouvelles et renouvelables vers les pays en développement. À ce sujet, nous pourrions, comme nous le faisons pour l'Initiative d'aide au commerce, faciliter l'aide au transfert de technologies sous la forme d'incitations offertes par les pays développés à leurs entreprises multinationales afin qu'elles utilisent des technologies brevetées qui soient abordables pour les pays en développement. Le système des Nations Unies pourrait également jouer un rôle vital dans l'évaluation des technologies qui sont du domaine public, gratuites, et les rendre disponibles pour les pays en développement. Nous souscrivons également à l'idée d'établir un mécanisme visant à évaluer régulièrement la manière dont les pays développés s'acquittent de leurs obligations en matière de transfert de technologie.

Le système des Nations Unies pourrait s'employer à promouvoir le Programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne, coordonné par le Fonds pour l'environnement mondial et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. Par cette initiative, un montant d'environ un milliard de dollars a été réuni pour remettre en état des terres endommagées et dégradées et pour prévenir la dégradation des terres. Cette initiative se distingue notamment par le fait qu'elle fournit des fonds, du savoir-faire et des connaissances directement à des associations communautaires, des communautés et des agriculteurs locaux pour qu'ils puissent lutter contre la dégradation des sols. Il serait par conséquent souhaitable que tous les organismes pertinents des Nations Unies travaillent de manière coordonnée pour assurer le succès de cette louable initiative africaine.

Par ailleurs, nous invitons les organismes des Nations Unies à redoubler d'efforts afin d'aider les pays africains à bénéficier d'une part équitable des projets relatifs aux mécanismes pour un développement propre par le biais du Cadre de Nairobi.

Enfin, nous espérons que le processus de négociation qui se tiendra en Pologne et à Copenhague sera transparent et sans exclusive et que la sélectivité parfois observée à Bali ne sera plus de mise, et qu'il produira, conformément à la feuille de route de Bali, les résultats escomptés d'ici la date butoir de 2009.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Alpha Ibrahima Sow, Représentant permanent de la Guinée.

M. Sow (Guinée) : Je voudrais, au nom de la République de Guinée, exprimer toute notre appréciation au Président de l'Assemblée générale pour l'heureuse initiative qu'il a prise de susciter le présent débat thématique de l'Assemblée générale sur les changements climatiques. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour son rapport (A/62/644), qui présente une vue d'ensemble exhaustive sur les activités menées par le système des Nations Unies sur les changements climatiques.

Je m'associe aux déclarations faites à la 80^e séance par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77, à la 81^e séance par le Bangladesh au nom des pays les moins avancés et par le Cameroun au nom du Groupe africain.

En plaçant les changements climatiques au centre de l'agenda politique, la communauté internationale réaffirme sa détermination à relever un défi mondial urgent et critique qui appelle une réponse à la fois individuelle et collective. Sur la ligne du débat général de septembre 2007, de la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général, et confortée par l'élan créé par les objectifs et la feuille de route de Bali, l'Assemblée générale offre un cadre d'action et de coopération multilatérale irremplaçable pour promouvoir une négociation fructueuse d'un régime international sur les changements climatiques pour l'après-2012.

Mon pays accueille avec encouragement, à cet égard, les résultats louables issus de la Conférence de Bali, qui a réussi à lancer les négociations sur les changements climatiques, en vue de parvenir à un accord général et mondial d'ici à la fin de 2009.

Pour la République de Guinée, les changements climatiques constituent à la fois un défi pour la paix et la sécurité que pour le développement durable. En marche accélérée, le réchauffement climatique affecte gravement mon pays et la région, avec des conséquences sensibles en termes de dérèglements écologiques, de désertification, de ressources naturelles et hydriques. Sans multiplier les constats alarmistes, unanimement connus et reconnus, je peux souligner que, si rien n'est fait dès maintenant, notre région risque d'être condamnée à la misère et à la pauvreté et sans réel espoir d'atteindre, à la date envisagée, les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans ce contexte, nous saluons la participation active des pays les moins avancés et du Groupe des 77 aux négociations de Bali et soutenons la concentration

de la communauté internationale sur les domaines d'action définis que sont, entre autres, l'adaptation, l'atténuation, le renforcement des capacités, la technologie et le financement, le développement durable. Après Bali, le monde a besoin d'engagements clairs et fermes et, surtout, d'actes. Car les réalisations ne sont pas à la hauteur des modestes promesses tenues et des enjeux.

Si, comme le Président l'a souligné, le débat actuel ne peut remplacer les négociations lancées à Bali, il pourrait néanmoins influencer le processus en impulsant, de manière coordonnée et efficace, le partenariat à tous les niveaux – national, régional et global – entre les États Membres, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes – secteur privé, société civile, institutions financières, universitaires, scientifiques et de recherche, etc. Mon pays se réjouit de la participation sans exclusive de tous les acteurs du changement climatique et du développement aux présentes interactions. Il souhaite la mise en place progressive d'un accord global, et ce, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées.

Nous réitérons également la nécessité urgente de mobiliser pleinement les outils financiers, techniques et institutionnels nécessaires prévus dans la convention-cadre de Bali pour renforcer les capacités d'adaptation des pays les plus pauvres et des plus vulnérables aux effets néfastes – souvent catastrophiques et imprévisibles – des changements climatiques. Dans ce cadre, nous devons nous employer à rendre opérationnel le Cadre de Nairobi, en vue de faciliter la participation des pays en développement au Mécanisme pour un développement propre.

Mon pays se félicite du lancement des nombreuses initiatives nationales, bilatérales et multilatérales de nature à améliorer les conditions de vie des populations, réduire la pauvreté et la marginalisation en tenant compte de l'environnement. Ce faisant, il exprime sa reconnaissance à tous les pays et partenaires qui ont fait des engagements concrets, mesurables et ciblés pour appuyer concrètement les efforts des pays en développement à faire face au changement climatique.

Je voudrais, pour conclure, évoquer cette belle formule du Président de l'Assemblée générale que lui a inspirée son engagement résolu, que nous partageons, en faveur de la lutte contre le changement climatique.

« Il est nécessaire d'avoir une vision commune, un consensus mondial, une alliance mondiale pour agir, partagée par des individus, les médias, des législateurs, des dirigeants du monde des affaires, de la communauté mondiale incarnée par les Nations Unies. Seulement alors, nous aurons une chance de nous attaquer à ce défi énorme pour nos vies. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Paulette Bethel, Représentante des Bahamas.

M^{me} Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : D'emblée, les Bahamas voudraient s'associer aux déclarations faites à la 80^e séance par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et à la 81^e séance par la Grenade au nom de l'Alliance des petits États insulaires et par la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes. Les Bahamas se félicitent également de ce débat, car elles estiment qu'il tombe à point nommé, et voudraient, à cette occasion, faire un certain nombre d'observations d'un point de vue national.

Nous reconnaissons l'importance du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui conclut que les changements climatiques résultent d'activités humaines. La situation est particulièrement grave pour ceux d'entre nous qui vivent au niveau de la mer. Les Bahamas, classées parmi les 100 pays les plus vulnérables aux changements climatiques, sont aujourd'hui exposées à des inondations dues à l'augmentation des orages, à la diminution de ressources en eau fragiles, à l'érosion et à une dégradation accrue des terres, alors que la mer commence à empiéter sur les terres apparues après la dernière époque glaciaire. Cette réalité renforce notre désir que des mesures urgentes soient prises pour faire face aux changements climatiques.

Il y a peu, les infrastructures des Bahamas centrales ont été gravement endommagées, alors qu'un peu plus de la moitié de nos précipitations annuelles se sont déversées sur les îles en deux jours. L'ouragan tropical Noël a causé des dommages économiques à notre industrie du sel et à nos cultures, et notre industrie touristique, secteur vital, a également été perturbée. Une personne a perdu la vie. Tout cela a eu lieu malgré la mise en place d'un système sophistiqué d'alerte rapide et d'un système de prévention des

catastrophes naturelles. À l'évidence, il faut faire bien davantage.

Le Gouvernement des Bahamas se rend compte que le développement futur de sa population dépendra d'une exploitation responsable des ressources naturelles et des ressources créées par l'homme disponibles dans le pays, dans le cadre d'une politique globale. Cependant, il faut reconnaître que les changements climatiques représentent un défi mondial plus complexe, qui justifie une réévaluation de notre réponse collective et requiert davantage d'efforts pour promouvoir le développement durable à plus grande échelle, contexte plus large dans lequel les changements climatiques doivent être considérés.

À cet égard, les Bahamas se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de contribuer au débat sur la façon dont le système des Nations Unies, en collaboration avec les États Membres, le secteur privé et la société civile, peut le plus efficacement appuyer collectivement les travaux très importants de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, principal cadre global pour faire face aux changements climatiques, ainsi que l'exécution des engagements au titre de la Convention, de son Protocole de Kyoto et du Plan d'action de Bali.

Dans ce contexte, les Bahamas relèvent avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques, en particulier le passage concernant l'appui à l'action menée dans le domaine des changements climatiques aux échelons mondial, régional et national. Nous convenons que l'ONU, en raison de son universalité, contribue considérablement à encourager les efforts mondiaux déployés pour surmonter les problèmes à l'échelle planétaire engendrés par les changements climatiques et à orienter les actions destinées à promouvoir le Plan d'action de Bali. À cet égard, les Bahamas apprécieraient de voir renforcés les efforts faits par le système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Département des affaires économiques et sociales et l'Unité des petits États insulaires en développement, pour promouvoir les activités nationales d'adaptation et les activités nationales de développement durable en général.

Il y a lieu de noter à cet égard que les Bahamas ont mis en œuvre des politiques pour réagir aux

changements climatiques au niveau national; cependant, nos possibilités d'adaptation sont limitées. En fait, dans certains cas, en particulier dans le cas de certaines des plus petites îles de l'archipel, l'unique solution est de partir et d'abandonner ses biens. Les Bahamas, comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, sont souvent confrontées à un manque de capacités scientifiques et technologiques parmi la population autochtone. Les données et informations existantes comportent aussi de nombreuses lacunes, et nous manquons d'outils pour évaluer les incidences physiques, sociales et économiques sur les secteurs les plus vulnérables de notre société et de notre économie.

Pour réduire la vulnérabilité et assurer le développement durable, il convient de promouvoir l'accès à l'aide internationale, la mise à disposition de ressources financières nouvelles et supplémentaires, ainsi que l'existence de solutions scientifiques et technologiques. Dans ce contexte, les Bahamas se félicitent de la décision prise par les Parties au Protocole de Kyoto de poursuivre les travaux du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Nous pensons que cette décision donnerait aux pays en développement l'appui nécessaire dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation, de la technologie et du financement.

Les Bahamas se félicitent en particulier de l'entrée en activité du Fonds d'adaptation, lors de la Conférence de Bali tenue l'année dernière. Ce fonds, ainsi que des mécanismes tels que le Fonds d'assurance catastrophe dans les Caraïbes devraient grandement contribuer à aider des pays comme les Bahamas à obtenir des fonds pour le redressement après des catastrophes naturelles et pour d'autres activités vitales d'adaptation. La contribution récente du Gouvernement irlandais au Fonds, d'un montant de 2,5 millions de dollars, est fort bienvenue et grandement appréciée. Nous remercions sincèrement l'Irlande pour ce geste généreux de partenariat et d'appui.

Pour terminer, je voudrais une fois encore remercier le Président d'avoir convoqué le présent débat très opportun, et j'espère que des événements tels que celui-ci continueront d'imprimer l'élan nécessaire pour réaliser de véritables changements.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Somduth Soboron, Représentant permanent de Maurice.

M. Soborun (Maurice) (*parle en anglais*) : Le voyage de Rio à Bali dans notre quête d'un environnement plus propre et dans les efforts de préservation de la planète Terre a commencé il y a une quinzaine d'années déjà. Bien que les progrès soient lents, cette quête a cependant donné lieu à un consensus sur la réalité des changements climatiques et le fait que le réchauffement planétaire est causé par les activités humaines.

Je voudrais féliciter le Président d'avoir organisé le présent débat thématique opportun sur un sujet très préoccupant pour nous tous. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général Ban Ki-moon pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour inscrire au premier rang des priorités la question des changements climatiques, qu'il a décrite à juste titre comme la question décisive de notre époque. C'est bien le cas.

J'encourage le Président et le Secrétaire général à continuer d'accorder une attention prioritaire à la question des changements climatiques, ainsi qu'aux autres questions tout aussi importantes auxquelles nous sommes confrontés, comme la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le financement du développement et, bien entendu, la réforme de l'ONU, y compris la réforme du Conseil de sécurité. Ces questions ne sont pas mutuellement exclusives.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé, qui fournit non seulement une vue d'ensemble des activités du système des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques, mais établit aussi les lignes directrices pour améliorer la participation de l'ONU. Sans aucun doute, l'ONU demeure l'organisation la mieux placée pour examiner la question des changements climatiques. Il est toutefois important de souligner que toutes les stratégies et activités des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques, ainsi que d'autres questions, doivent être coordonnées de façon cohérente pour obtenir des résultats efficaces.

Enfin, je m'associe à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Cameroun au nom du Groupe africain.

Nous avons déjà beaucoup tardé à nous attaquer aux problèmes et aux conséquences préjudiciables des changements climatiques. Le temps presse, et il est impératif que nous élaborions un accord bien avant 2009 pour faire progresser le processus vers un accord global d'après-Kyoto. Dans ce contexte, nous devons éviter de surcharger l'ordre du jour du Plan d'action de

Bali, comme certains membres éminents ayant pris part aux débats l'ont signalé à juste titre lors de la réunion du groupe de travail qui a eu lieu lundi 11 février 2008.

Le Plan d'action de Bali a demandé que soit renforcée l'action nationale et internationale dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques; renforcée l'action dans le domaine de l'adaptation; renforcée l'action dans le domaine du développement et du transfert de technologies pour appuyer les actions dans le domaine de l'atténuation; renforcée l'action destinée à procurer des ressources financières et des investissements pour faciliter l'action dans le domaine de l'atténuation, de l'adaptation et de la coopération technologique. En outre, il a demandé que soient notamment pris d'urgence en considération les besoins immédiats des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets préjudiciables des changements climatiques, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

C'est pourquoi je voudrais mettre en lumière certaines difficultés auxquelles les petits États insulaires en développement sont confrontés en raison des changements climatiques et du réchauffement planétaire. Les petits États insulaires en développement sont confrontés à de graves menaces en raison de la hausse du niveau de la mer et des conditions météorologiques extrêmes, de l'érosion croissante des plages, de la décoloration des coraux et des ondes de tempête causées par les changements climatiques. Ces menaces mettent gravement en péril les secteurs du tourisme et de la pêche, qui constituent en gros les principaux piliers économiques de la plupart des petits États insulaires en développement. Nous appuyons par conséquent les initiatives de l'ONU qui visent à aider les pays en développement et les petits États insulaires en développement à identifier et mettre en œuvre des stratégies nationales d'atténuation, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant le développement durable à l'échelle locale et une croissance économique plus propre.

En outre, nous appelons une nouvelle fois à la mise en place d'un fonds spécial pour les petits États insulaires en développement, de manière à permettre l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation, à l'image du Fonds pour les pays les moins avancés dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial. Le financement doit être fonction de la vulnérabilité et du degré d'urgence que revêt l'adaptation.

La somme initiale de 300 millions de dollars qui a récemment été allouée à la création du Fonds d'adaptation est une goutte dans la mer si l'on considère l'ampleur des problèmes causés par les effets néfastes des changements climatiques. Nous sommes convaincus que la communauté internationale peut faire davantage, étant donné qu'elle a les capacités et ressources nécessaires pour mobiliser des milliards et même des centaines de milliards de dollars dans ce but, puisque nous nous accordons désormais tous à dire que, si nous négligeons de faire aujourd'hui quoi que ce soit face aux changements climatiques, cela pourrait avoir un coût bien plus élevé dans les années qui viennent, s'il faut alors y remédier.

Nous accueillons avec satisfaction la récente initiative du Gouvernement japonais de créer un mécanisme financier appelé « Cool Earth Partnership » (Partenariat pour une Terre fraîche), qui consiste à consacrer un total de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour venir en aide aux pays en développement qui s'efforcent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à assurer en même temps une croissance économique compatible avec ce but, sur la base de consultations politiques entre le Japon et ces pays. Nous saluons également l'intention exprimée par le Japon d'établir un fonds multilatéral, en partenariat avec les États-Unis et le Royaume-Uni, et nous prenons acte de son appel à voir d'autres donateurs participer audit fonds.

Nous appuyons également l'engagement du Gouvernement indien à se concentrer sur les domaines tels que la préparation aux catastrophes naturelles, la capacité de résistance, le renforcement des capacités, l'adaptation et l'atténuation en ce qui concerne les petits États insulaires en développement. Nous félicitons l'Inde pour l'aide de 70 millions de dollars qu'elle a promis de fournir à ces derniers, en plus de ses 350 millions de dollars en lignes de crédit et prêts à des conditions de faveur.

Les petits États insulaires en développement sont privés de ressources minérales et naturelles comme le minerai de fer, le charbon, l'or, le diamant, le cuivre et le pétrole, pour n'en citer que quelques-unes. Toutefois, la nature a été plutôt généreuse en leur donnant du soleil en abondance tout au long de l'année. Par conséquent, il va sans dire qu'au moment où nous faisons tout notre possible pour débarrasser l'atmosphère du dioxyde de carbone, il convient de tirer le meilleur parti de l'énergie solaire. Dans ce contexte, le transfert de technologies et de savoir-faire

aux petits États insulaires en développement, s'agissant de l'utilisation, de l'application et du développement de l'énergie solaire – à titre gratuit, ou à des tarifs subventionnés et raisonnables –, pourrait s'avérer essentiel pour les aider à progresser sur la voie d'une énergie plus propre et de factures sensiblement réduites d'importation de carburants fossiles, ainsi que d'une dépendance moins grande aux énergies fossiles. À cet égard, et sous l'égide de l'une des institutions des Nations Unies, la création de coentreprises entre des petits États insulaires en développement et des pays très avancés en matière de technologies et de savoir-faire concernant l'énergie solaire serait particulièrement souhaitable.

Pour en revenir à la question plus large des changements climatiques et du réchauffement planétaire, et reconnaissant que la planète est en péril, je conclurai par une approche plus concrète. Ne demandez pas ce que les autres peuvent faire; demandez ce que je peux faire pour rendre l'environnement plus propre. Ce « je » englobe chacun, du plus puissant au moins chanceux – des gouvernements, grandes entreprises, industries et institutions financières aux vendeurs de rue, sociétés civiles, organisations non gouvernementales et à nombre d'individus et de célébrités, telles que Sir Richard Branson et l'actrice Daryl Hannah, qui ont été vos invités de marque au déjeuner sur les changements climatiques offert par le Président Srgjan Kerim à l'ONU, le lundi 11 février. Nous devons jeter des ponts et bâtir des partenariats avec toutes les parties prenantes. Nous avons tous un rôle à jouer, sur la base du principe accepté par tous de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, pour faire du monde un endroit meilleur, plus sûr et plus propre pour nous et les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Carlisle Richardson, représentant de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Richardson (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : La Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis tient à remercier le Président d'avoir convoqué ce débat à l'Assemblée générale sur le thème « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail ».

Saint-Kitts-et-Nevis s'associe aux déclarations prononcées par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le

représentant de la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes, et le représentant de la Grenade au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

La Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, en tant que l'une des plus petites nations indépendantes, se sent obligée de prendre la parole dans ce débat. On a beaucoup parlé de la question des changements climatiques. Il est évident que certaines nations veulent faire beaucoup. Pour d'autres, ce n'est pas encore clair.

Saint-Kitts-et-Nevis se joint à ceux, nombreux, qui appellent à l'action – pas n'importe quelle action, mais une action significative et spécifique qui réduise les effets des changements climatiques. Pour nous, il n'est plus question de répondre aux menaces que recèle l'évolution du climat; le problème va bien au-delà. Il s'agit désormais de faire face à ses conséquences. Comme les recherches scientifiques sont encore jeunes dans ce domaine, on ne sait pas bien à quoi s'attendre.

Aujourd'hui, Saint-Kitts-et-Nevis décrira quelques-unes des manières dont les changements climatiques nous affectent actuellement. Nous sommes un petit pays. Nous avons une forêt humide. Notre population vit dans des zones côtières. Le reste du territoire sert à l'agriculture. Il n'y a pas beaucoup de terres. La destruction de nos plages et la détérioration de notre forêt humide et de notre topographie ont commencé. Tôt ou tard, et sans doute plus tôt que tard, l'élévation du niveau de la mer pourrait faire disparaître nos plages. La déforestation peut rapidement menacer.

Nos précipitations sont désormais impossibles à prévoir. Nous recevons moins de précipitations qu'auparavant mais, lorsque nous en avons, elles sont très abondantes. Les pluies et inondations érodent constamment la couche superficielle de notre sol. Nous dépendons de la pluie pour irriguer les champs qui nourrissent notre population. Irriguer autrement coûte cher. Les tendances actuelles nuisent à nos tentatives d'assurer notre propre sécurité alimentaire. Les sécheresses prolongées ont pour effet que nous ne récoltons plus. En conséquence, la facture de nos importations alimentaires ne cesse de s'alourdir, nous obligeant à utiliser des devises étrangères pourtant bien nécessaires.

Nous continuons d'être touchés par certains des ouragans qui visitent année après année la région – pour ne pas dire par tous. Sans en pâtir directement, nous sommes toutefois touchés par leurs bandes extérieures, à travers l'érosion du littoral due au

mouvement de la mer ou bien l'érosion terrestre causée par les fortes pluies. Tout cela fait que nous ne cessons de perdre des terres.

En raison de la baisse des précipitations, nos réserves en eau ont atteint leurs limites. Les usines de dessalement occupent désormais une grande place dans les plans que nous traçons pour l'avenir en vue de répondre à nos besoins en eau. C'est une solution qui coûte cher, mais nous n'avons pas le choix.

Malheureusement, la dégradation de nos richesses naturelles va nous rendre moins attractifs sur le plan touristique alors que le tourisme est le principal moteur de notre croissance. Cela aura des effets économiques désastreux sur les nombreux emplois créés dans ce secteur.

Mon pays a accepté de ratifier le Protocole de Kyoto. C'était notre façon de dire que nous étions aux côtés de la communauté internationale pour fixer les objectifs à atteindre au niveau mondial en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Réduire les émissions de gaz à effet de serre est le seul moyen de venir à bout du réchauffement général de la planète, conséquence de l'activité humaine.

Toutes les nations, qu'elles soient développées ou en développement, doivent mesurer l'importance des mesures à prendre pour protéger et préserver notre planète. Ignorer notre responsabilité à cet égard aurait des répercussions sur tous. Aucun de nous n'est trop grand ou trop bien situé sur le plan géographique pour se considérer comme étant à l'abri des ravages liés aux changements climatiques; les données accumulées au fil du temps le montrent. Il est donc nécessaire et sensé de conclure que nous sommes tous concernés et que nous devons unir nos efforts pour protéger la planète, dans l'intérêt des générations à venir et pour notre propre survie.

Saint-Kitts-et-Nevis fait partie des pays qui contribuent le moins au réchauffement planétaire. En fait, suivant le principe «de minimis», notre contribution est nulle. Pourtant, nous sommes de ceux qui en pâtissent le plus au fur et à mesure que la situation empire.

Indépendamment de la puissance militaire ou du poids diplomatique des États nations touchés, les pays responsables des émissions et de la pollution ont l'obligation morale de s'allier pour trouver une solution. Ce sont les pays industrialisés qui ont causé le problème. Il y a bien peu de choses que nous, les

autres, puissions entreprendre à nous seuls. Toute solution exige un partenariat avec le monde industrialisé.

Il est incontestable que les pays développés doivent injecter des fonds dans le monde en développement pour régler les problèmes d'atténuation et d'adaptation. Nous ne pensons pas qu'il faille rester les bras croisés en attendant la fin des négociations. Il y a bien des choses que nous pouvons faire et qui peuvent être faites dans l'intervalle.

Nous voulons apporter notre modeste contribution en recourant aux sources d'énergie de substitution. Sur ce point, notre fédération se révèle être un marché viable pour les sources d'énergie géothermique. Nous nous employons à y accéder mais avons encore besoin de l'assistance financière et technique du monde développé pour les exploiter avec succès.

Par conséquent, face au défi multiforme des changements climatiques, nos nations doivent être des partenaires unis. J'invite tous les Membres à contribuer au maximum, en tant que nations unies, aux efforts déployés pour venir à bout des problèmes liés aux changements climatiques. Nous prions toutes les nations d'agir en amont en appliquant des stratégies et des solutions tendant à atténuer l'impact de la catastrophe imminente et du malheur qui nous attend tous. Étant nous-mêmes un petit État insulaire, nous avons à cœur qu'aucune île ne soit oubliée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Suisse, M. Peter Maurer.

M. Maurer (Suisse) : La Suisse est très satisfaite de la tenue de ce débat thématique. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/62/644). Ce document offre une très bonne base d'information et de propositions pour mieux coordonner les activités des organismes des Nations Unies en vue de soutenir les négociations et la mise en œuvre de mesures. Reste à résoudre l'importante question de la conduite de ce processus, que le Secrétaire général a initié, pour aboutir à un traitement plus efficace et plus cohérent, par les organismes des Nations Unies, des questions relatives aux changements climatiques.

Nous plaidons pour que les priorités liées à la protection du climat, tant dans le domaine de la réduction des émissions que dans celui de l'adaptation, soient intégrées dans les stratégies des organismes des

Nations Unies. Nous soutenons donc l'approche adoptée par le Secrétaire général qui consiste à identifier des objectifs sectoriels et à faire des propositions concrètes pour chacun d'entre eux. Reste à distribuer les rôles entre les entités compétentes en vue d'atteindre ces objectifs.

Les stratégies des entités des Nations Unies doivent intégrer, développer et réaliser les besoins et les priorités identifiés par les deux fora responsables du traitement des changements climatiques globaux dans le système des Nations Unies : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, les questions scientifiques d'observation, de suivi, de recherche sur le système climatique et d'évaluation de ces connaissances doivent aussi être une priorité pour les organisations spécialisées du système des Nations Unies.

Cependant, de nombreux objectifs sectoriels identifiés dans le document du Secrétaire général ne sont pas seulement des objectifs climatiques, mais offrent également un intérêt plus large dans le domaine du développement. Dans cette optique, nous voudrions que les questions de protection de l'environnement soient considérées et contribuent au développement durable. De façon plus générale, nous pensons que des ressources adéquates doivent être mises à la disposition des organismes des Nations Unies afin de soutenir les processus nationaux et internationaux relatifs aux changements climatiques.

Pour le futur immédiat, nous voudrions que le système des Nations Unies réponde effectivement aux demandes du Plan d'action de Bali en matière de réduction des émissions, d'adaptation, de transfert de technologie et de mobilisation des ressources financières. Le Plan a identifié des objectifs pour chacun de ces domaines et les organismes des Nations Unies peuvent contribuer à y répondre.

Rappelons que le Plan d'action de Bali a reconnu que la prévention des risques de catastrophe était un élément essentiel des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Nous encourageons ainsi le système des Nations Unies à intégrer de façon systématique les programmes de prévention des risques dans les programmes d'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans les plans nationaux de développement. Dans ce contexte, nous saluons aussi les initiatives innovantes récemment prises par la

Banque mondiale dans le cadre de la réduction des catastrophes.

Enfin, nous soulignons l'importance que revêt la troisième Conférence mondiale sur le climat qui sera organisée à Genève au début de septembre 2009. Cette conférence a été décidée par le XV^e Congrès de l'Organisation météorologique mondiale et doit être soutenue par toutes les organisations pertinentes des Nations Unies. La Conférence comportera un segment de haut niveau qui fera d'importantes recommandations concernant la lutte contre les changements climatiques, et notamment l'adaptation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, M. Rodrigo Riofríos.

M. Riofríos (Équateur) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ma délégation félicite le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cet important débat sur les changements climatiques, question prioritaire pour l'Équateur.

Notre pays insiste sur l'importance de la feuille de route issue de la Conférence de Bali. La feuille de route permettra à la communauté internationale de parvenir aux accords nécessaires pour faire face aux effets des changements climatiques, en fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en prenant de nouvelles mesures d'atténuation et d'adaptation.

La responsabilité historique des pays développés en matière de changements climatiques constitue pour nous une importante source de préoccupation, étant donné que les phénomènes climatiques, de plus en plus intenses, ont des conséquences toujours plus désastreuses, notamment pour les pays en développement. C'est la raison pour laquelle nous invitons les pays développés à assumer leur engagement historique et à prendre des mesures afin d'aider les pays en développement à atténuer les effets des changements climatiques.

L'Équateur est un pays marginal en termes d'émissions, car il produit moins de 1 % du total mondial. Pourtant, ces dernières années, notre pays a été frappé de plein fouet par de graves catastrophes naturelles, conséquences des changements climatiques. De même, à l'heure actuelle, plusieurs régions du pays – notamment sur la côte – connaissent un état

d'urgence à cause des graves inondations causées par les pluies torrentielles, elles-mêmes résultant du phénomène La Niña, qui ont eu des répercussions sans précédent et fait des milliers de sinistrés.

Les changements climatiques sont un phénomène qui nous affecte tous. Il ne connaît pas de frontières et affecte aussi bien les pays en développement que les pays développés. Ainsi, l'Équateur, qui accepte le principe de la responsabilité partagée, a présenté à la communauté internationale, il y a déjà plusieurs mois, une initiative qui consiste à ne pas toucher au pétrole brut qui se trouve dans le sous-sol du gisement Ishpingo Tambococha Tiputini (ITT) du parc national Yasuní. L'exploitation pétrolière du gisement ITT-Yasuní signifierait pour l'Équateur une production quotidienne de plus de 100 000 barils de brut, d'une valeur annuelle de 720 millions de dollars. Cette production durerait approximativement 13 ans, avec une production stabilisée autour de 107 000 barils quotidiens.

Cette initiative consisterait à obliger l'Équateur à s'abstenir d'exploiter les quelque 920 millions de barils de pétrole existant dans la zone écologique et d'une très riche diversité biologique de Yasuní. En contrepartie de ce sacrifice économique, notre pays demande une coresponsabilité de la communauté internationale, ainsi que sa participation à cette initiative, par la création d'un fonds d'affectation spéciale ITT-Yasuní, en y versant une contribution de 5 dollars par baril non exploité. Un secrétariat technique chargé de la mise en œuvre de ce projet a déjà été établi à cette fin. Le montant total versé par la communauté internationale à ce fonds de compensation s'élèverait à quelque 4,6 milliards de dollars, qui seraient utilisés pour appliquer le Plan national de développement, lequel porte notamment sur la diversification des sources d'énergie, le renforcement des capacités et les investissements dans le secteur de l'écotourisme, et l'application d'un programme intégral qui concerne aussi bien la santé que l'éducation et la remise en état de l'environnement.

Cette initiative émane d'un petit pays, dont les ressources économiques dépendent de l'exploitation du pétrole, mais qui, conscient des effets ruineux des changements climatiques, est disposé à réaliser les efforts nécessaires afin de les atténuer, bien que cela implique de renoncer à un important revenu de ressources financières. L'Équateur demande donc, une fois encore, à la communauté internationale d'appuyer sa proposition de ne pas exploiter le pétrole du

gisement ITT-Yasuní, initiative novatrice, créative et humaine pour atténuer les effets des changements climatiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Hugo Siles Alvarado, Représentant permanent de la Bolivie.

M. Siles Alvarado (Bolivie) (*parle en espagnol*) : D'entrée de jeu, je voudrais féliciter la présidence du temps qu'elle consacre et des efforts qu'elle déploie afin de traiter d'un sujet aussi important que celui des changements climatiques.

La Mission de Bolivie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77.

Nous ne voudrions pas répéter tous les arguments et faits, nombreux, déjà exprimés de manière détaillée par les représentants qui se sont exprimés avant nous. Mais je voudrais faire mention de certains aspects que la Mission de Bolivie considère importants.

Dans nos efforts visant à faire promptement face aux éventuelles conséquences catastrophiques imminentes, effet des changements climatiques, il semblerait que nous oublions les causes fondamentales de la situation actuelle. En conséquence, nous nous attelons uniquement aux problèmes conjoncturels, en oubliant ceux qui peuvent surgir à moyen et à long terme. Rappelons-nous que les changements climatiques sont la conséquence d'un long processus de pollution environnementale, qui a débuté, on le sait bien, avec l'utilisation du moteur à vapeur et du moteur à combustion interne par l'industrie dans les années 1850. Le processus accéléré d'industrialisation s'est accompagné d'une importante demande de ressources naturelles et énergétiques. Dans bien des cas, cette situation a donné lieu à des conflits armés que nous continuons de vivre aujourd'hui et qui, sans aucun doute, portent atteinte à la coexistence pacifique des êtres humains.

Ce développement industriel, bien qu'ayant permis une amélioration incontestable des conditions et de la qualité de vie de millions d'êtres humains, s'est malheureusement accompagné de conséquences extrêmement dangereuses pour la survie de la race humaine, la préservation de la nature et de la planète en général. Nous espérons que la solution aux problèmes des changements climatiques ne nous prendra pas autant de temps que celui pris par la pollution de l'environnement pour générer les

changements climatiques. Si tel était le cas, il nous faudrait environ 150 ans pour maîtriser les changements climatiques.

La surproduction industrielle dans la société de consommation et la demande irrationnelle et insatiable de sources d'énergie de la part de cette société ont conduit à la surexploitation effrénée des ressources non renouvelables, à la pollution des fleuves et des mers, de l'air et de la terre, à la déprédation continue de nos forêts naturelles. À l'heure actuelle, cette demande pléthorique d'énergie oblige certains pays à transformer des millions d'hectares de terre cultivables, qui pourraient être utilisés pour apaiser la faim de millions d'êtres humains, en champs de maïs, de canne à sucre et autres cultures, destinés au biocombustible qui alimente d'ores et déjà des millions d'automobiles, lesquelles ne satisfont pas en général à des besoins essentiels. Certaines villes pourtant, comme Londres et New York, commencent à chercher les moyens de décourager l'utilisation somptuaire d'automobiles.

Parfois, nous nous demandons ce qui pose le plus grand danger pour la survie de l'espèce humaine. Sont-ce les changements climatiques ou est-ce l'indifférence de ceux qui possèdent tout? Les changements climatiques, qui se manifestent aujourd'hui par des catastrophes climatiques, sont en fait la conséquence de la trop forte demande des pays développés et de leur gaspillage d'énergie et de biens de consommation.

Les pays comme la Bolivie, qui n'ont jamais vraiment profité du développement scientifique et technique et qui n'ont nullement contribué de manière substantielle à la pollution de l'environnement, doivent pourtant payer les conséquences des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques. Paradoxalement, les pays qui ont le plus contribué à assombrir l'avenir de notre planète sont aussi ceux qui ont décidé que nous devons tous assumer la « responsabilité partagée » de faire face aux problèmes d'adaptation et d'atténuation provoqués par les changements climatiques.

En ce moment, la Bolivie traverse, pour la deuxième année consécutive, une période très difficile, conséquence des pluies dévastatrices et des inondations qui mettent en danger l'intégrité physique, la sécurité et la santé de milliers de personnes. Ces phénomènes sont la conséquence du refroidissement ou du réchauffement soudains des masses d'air qui, ces

dernières années, ont fondamentalement bouleversé le climat du continent sud-américain.

L'année passée, à la suite des inondations dont fut victime la ville de Trinidad, en Bolivie, nous avons construit, avec l'aide de notre peuple frère du Venezuela, une digue afin d'empêcher de nouvelles inondations, en tenant compte du niveau sans précédent alors atteint par les eaux. Or, aujourd'hui, le niveau des eaux dépasse désormais le mur de retenue. Ceci montre bien que les mesures d'adaptation peuvent s'avérer insuffisantes car il n'est pas possible de prévoir l'ampleur exacte des changements climatiques.

Les pays les plus développés, qui sont responsables des changements écologiques que nous commençons à subir, ont mis au point deux stratégies pour freiner le bouleversement écologique et climatique, à savoir l'adaptation et l'atténuation. Dans les deux cas, les pays moins développés qu'eux sont dépourvus de la technologie nécessaire pour mettre en œuvre les politiques d'adaptation et d'atténuation indispensables pour faire face aux changements climatiques. Cette technologie doit donc être mise à la disposition de tous les pays, cela de manière immédiate et gratuite pour les pays les moins développés. C'est le moins que peuvent faire les pays qui ont contribué le plus à la pollution environnementale ces 150 dernières années pour nous aider à relever les défis associés aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation. Toutefois, les politiques d'adaptation et d'atténuation n'ont qu'un caractère purement palliatif et, par conséquent, elles ne peuvent garantir un quelconque contrôle des changements climatiques tant que la demande énergétique des pays les plus développés se maintiendra ou continuera d'augmenter.

En matière de ressources énergétiques, l'avenir des pays les moins développés est très incertain car, à un horizon ne dépassant pas les 50 prochaines années, l'on prévoit que la soif effrénée de ressources naturelles sera venue à bout de leur existence même, alors que, dans le même temps, les nouvelles sources d'énergie actuellement mises au point resteront, en raison de leur coût, hors de portée des pays les plus pauvres et les moins développés.

Il est donc impératif de réduire la demande énergétique par habitant dans tous les pays du monde, et plus particulièrement dans ceux où la consommation d'énergie est excessive. L'ONU a l'obligation de proposer des politiques d'éducation permettant de changer les habitudes de consommation des individus,

ainsi que de ralentir la déforestation des forêts naturelles et d'éliminer la pollution des fleuves et des mers. Nous devons tous nous engager solennellement à sauver la planète de la voracité des appétits les plus insatiables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée d'exposer à nouveau nos vues sur les changements climatiques et nous nous félicitons de la grande qualité et du caractère très stimulant des débats qui se sont déroulés avant-hier dans le cadre des tables rondes organisées par vos soins, Monsieur le Président.

À l'évidence, les changements climatiques font figure de véritable cas d'école pour la coopération internationale, car la nécessité d'entreprendre une action multilatérale pour y faire face pourrait difficilement être plus évidente. Les changements climatiques constituent donc un défi sans égal pour le système des Nations Unies.

Les qualités de dirigeant dont le Secrétaire général a fait montre sur cette question depuis qu'il a pris ses fonctions sont donc d'importance cruciale. Ces derniers mois, un élan formidable est apparu autour de la question des changements climatiques, et la feuille de route de Bali représente le premier pas permettant de traduire cet élan en une action concrète. Il faut, bien entendu, poursuivre cet effort.

Pour faire face aux changements climatiques, nous devons prendre conscience du fait qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème environnemental, mais principalement d'une question de développement durable. Dans la mesure où les changements climatiques peuvent également exacerber les menaces actuelles en matière de sécurité, ils revêtent aussi une dimension sécuritaire et présentent certains des éléments propres aux priorités de l'activité de l'ONU en général. Ils ont également une grande importance pour un autre sujet prioritaire dont nous traiterons plus tard cette année, à savoir les efforts que nous déployons actuellement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui montre bien l'étendue impressionnante des activités relatives aux changements climatiques déjà entreprises par différents

acteurs au sein du système des Nations Unies. Il montre aussi que la réponse qui sera apportée à la question de la gouvernance internationale en matière d'environnement, actuellement en discussion, peut contribuer dans une large mesure à cibler notre réaction aux changements climatiques. Dans les quatre domaines clefs d'intervention, à savoir l'adaptation, l'atténuation, la technologie et le financement, ainsi que la déforestation, les actions doivent être entreprises en se fondant sur une approche cohérente et sans exclusive, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

Nous appuyons, par conséquent, la déclaration faite par les deux coprésidents en charge du cadre institutionnel. Nous comptons également sur le Secrétaire général pour continuer de jouer un rôle phare dans la définition de l'approche que doit suivre l'ONU, en particulier dans le cadre des travaux du Conseil des chefs de secrétariat actuellement en cours.

Le financement et la technologie occupent, à juste titre, une place centrale dans le cadre dont nous sommes convenus à Bali. À l'évidence, la question du financement reste un aspect qui appelle encore une réflexion approfondie, et nous espérons que des propositions novatrices concernant les mécanismes de financement seront formulées. Dans le même temps, nous ne devons pas nous laisser convaincre qu'il existe simplement une réponse technologique aux problèmes complexes que posent les changements climatiques.

La force de notre volonté politique et la promotion d'une prise de conscience, à l'échelle mondiale, de l'ampleur du problème auquel nous sommes confrontés sont des éléments indispensables à la réussite de nos efforts. À cet égard, la mise en place de partenariats entre toutes les parties prenantes pourrait exercer une forte action catalytique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Martín García Moritán, représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale, M. Srgjan Kerim, d'avoir organisé cette rencontre exceptionnelle, ainsi que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de la détermination dont il fait preuve pour que le fléau des changements climatiques soit combattu à l'échelle multilatérale. La République argentine pense qu'il faut donner un rôle central aux négociations dans les enceintes principales et elle réaffirme le rôle essentiel

que joue le système des Nations Unies dans ce domaine.

Le cadre naturel des négociations sur cette question est celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sans oublier les contributions éventuelles provenant d'efforts réalisés en dehors du régime de lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi nous ne sommes pas convaincus de l'opportunité de multiplier les enceintes dans lesquelles la question doit être abordée. Si la question est examinée en dehors du cadre de la Convention, la participation active des pays en développement aux discussions pourrait ne pas être assurée.

Nous pensons que le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/62/644) est extrêmement important, et il nous paraît très opportun que le système des Nations Unies assiste au processus de négociation des deux prochaines années, comme convenu dans le Plan d'action de Bali, en vue d'aboutir à un accord qui améliore le régime multilatéral de réaction aux changements climatiques sans compromettre le droit légitime au développement durable des pays non visés à l'annexe I du Protocole de Kyoto.

Pour améliorer la réaction internationale, il convient que tous les pays industrialisés prennent des engagements plus stricts que ceux établis dans le Protocole de Kyoto. À cette fin, il faudra également réfléchir sur la façon de promouvoir la participation des pays en développement, notamment par l'application des critères permettant de les distinguer compte tenu des circonstances nationales et des capacités de chaque pays.

Les pays non visés à l'annexe I du Protocole pourraient adopter des politiques et des mesures de développement durable qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation. Cependant, il est difficile de les mettre en œuvre, en partie en raison du manque de ressources suffisantes. Les actions des pays en développement devraient être encouragées de façon adéquate grâce à la coopération internationale en matière de recherche, d'observation, de transferts de technologies et de financement.

Dans ces domaines, certaines entités du système des Nations Unies participent déjà au régime de lutte contre les changements climatiques, mais il faudrait les inciter à orienter leurs efforts vers les pays en développement. L'amélioration de la coopération

multilatérale est essentielle pour la mise en œuvre d'actions d'atténuation et d'adaptation. En vertu de la Convention, les pays développés sont tenus d'aider les pays en développement à remplir leurs engagements par l'octroi de ressources financières, la création de capacités et le transfert de technologies. Le temps est venu d'honorer cette obligation.

Comme l'ancien Président Néstor Kirchner l'a affirmé dans cette enceinte en 2007 lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les changements climatiques :

« Tout le monde reconnaît que les pays en développement ont le moins contribué à provoquer le déséquilibre que nous appelons changements climatiques, qui sont dus à l'activité humaine. En revanche, les pays développés ont longtemps reçu une véritable subvention environnementale de nos pays, qui leur ont permis de bénéficier de niveaux élevés de consommation qui ont provoqué cette situation.

De la sorte, le monde et les pays en développement sont les créanciers environnementaux des pays développés. Cette situation a engendré une dette morale et environnementale, qui doit être acquittée pour remédier aux inégalités causées par les effets néfastes des changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques a trop longtemps été la promesse non respectée du régime international créé pour y faire face. »

Les activités que le système des Nations Unies réalise pour promouvoir la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que le transfert de ressources financières et technologiques, pourraient être renforcées dans le sens et la mesure que les parties au régime de lutte contre les changements climatiques conviennent dans le cadre de l'enceinte principale et lorsque les négociations visant à son amélioration auront progressé. Sinon, nous courons le risque de faire des efforts fragmentés qui, au lieu de trouver une réponse efficace aux difficultés rencontrées, compromettent la cohérence du système.

La Convention-cadre des Nations Unies et le Protocole de Kyoto sont les cadres valables dans lesquelles les actions nationales et le débat international doivent immédiatement se dérouler. Nous devons nous concentrer, avec toute notre détermination politique, sur le respect des obligations déjà

contractées et ignorer toute initiative destinée à compromettre ces objectifs, ces cibles, cet avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Bénin, M. Jean-Marie Ehouzou.

M. Ehouzou (Bénin) : Ma délégation exprime sa haute appréciation à M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée générale, pour l'initiative qu'il a prise d'inviter d'éminentes personnalités pour animer les panels sur la mobilisation de la communauté internationale face aux effets pervers des changements climatiques.

Le Bénin s'associe aux déclarations faites par le représentant du Cameroun au nom du Groupe africain et par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le changement climatique n'est plus du domaine de l'imaginaire ou du virtuel. C'est déjà une réalité concrète, qui affecte les bases de vie des populations de par le monde. Il se manifeste par la fréquence plus élevée des catastrophes naturelles, qui entraînent des pertes colossales pour les pays frappés. Le changement climatique met en péril l'existence même de nombreux États côtiers et insulaires et pourrait entraîner un amenuisement de l'espace vital disponible, en réduisant de façon considérable la superficie des terres habitables et en rendant plus difficiles les conditions environnementales pour la vie et l'activité humaine. À preuve, nous sommes déjà confrontés à l'érosion côtière et aux inondations dues à la hausse du niveau de la mer dans diverses régions du monde, de même qu'à la baisse du niveau de la nappe phréatique, à l'assèchement des cours d'eau et des lacs, à la salinisation des eaux fluviales et à bien d'autres phénomènes qui compliquent l'accès aux ressources naturelles essentielles pour la survie de l'humanité.

Les discussions fort enrichissantes que nous avons eues avec les panels sur la question ont été d'un bénéfice certain pour la recherche de solutions idoines et innovantes aux défis auxquels ils confrontent l'humanité dans tous les secteurs d'activités. Les solutions doivent être concertées, fondées sur la solidarité internationale, l'esprit de partage et de responsabilités communes mais différenciées, seul moyen de préserver notre aptitude à piloter les changements de comportements et de modes de vie nécessaires, mais surtout de limiter les dégâts, en œuvrant pour l'atténuation et en opérant une adaptation planifiée. Pour ce faire, il nous faut mobiliser à temps

les ressources financières requises, assurer les transferts de technologies appropriées et renforcer les capacités.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Au-delà des mesures systémiques mises en place dans le cadre des conventions sur l'environnement pour maîtriser les facteurs anthropiques qui contribuent aux changements climatiques, nos sociétés doivent opérer des transformations en profondeur pour éloigner le spectre de chocs climatiques majeurs. Le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement consacré à la lutte contre le changement climatique, qui est basé, entre autres, sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a mis en évidence le rapport coût-avantage largement positif de l'action par anticipation par rapport au coût des catastrophes naturelles causées par le changement climatique.

Les avancées technologiques de ces dernières années permettent d'introduire et de disséminer l'utilisation des sources d'énergies nouvelles et renouvelables, afin de diminuer la pression sans cesse croissante sur les ressources naturelles épuisables. Par exemple, un four de cuisson solaire introduit dans une famille pauvre dans mon pays, au Bénin, contribuerait à lutter contre la désertification en réduisant considérablement l'utilisation du bois de chauffe et, partant, la déforestation. C'est prouvé. Les panneaux solaires constituent un autre recours alternatif à une énergie abondante, surtout en Afrique, où le soleil brille 365 jours sur 365. Malheureusement, ils ne sont pas à la portée de nos populations, qui sont trop pauvres pour se les approprier. Le temps est venu de mettre fin à une spéculation mercantile sur les produits du genre et de les rendre accessibles aux couches les plus pauvres des populations nécessiteuses.

Nous disposons des ressources à la fois financières et technologiques pour réaliser l'adaptation aux changements climatiques. Il faudrait davantage de volonté politique, davantage de vision, pour pouvoir léguer aux générations futures un monde viable. Toute stratégie d'atténuation ou d'adaptation doit inmanquablement s'inscrire dans la perspective du développement durable, qui passe par l'élimination de la pauvreté, la capacitation de l'individu pour une vie saine, décente, respectueuse de l'ordre normal des choses. Nous devons maximiser les synergies pour parvenir à activer tous les acteurs potentiels du

changement, en favorisant la réorientation des cadres conventionnels de coopération existants.

Dans le même esprit, l'on devrait maximiser les bénéfices que l'on peut tirer de la convergence et de la complémentarité des conventions internationales relatives à la gouvernance mondiale de l'environnement. C'est également dans ce cadre que la communauté internationale, en particulier celle des donateurs, doit comprendre qu'une mise en œuvre réussie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification requiert des ressources financières au même titre que les autres conventions de la génération de Rio.

Le Bénin plaide pour une exécution synergique des programmes d'action de lutte coordonnée contre les effets pervers des changements climatiques – synergies des politiques, mais aussi, et surtout, synergies des ressources. Dans la même veine, les ressources allouées au titre du Fonds d'adaptation aux changements climatiques, qu'il faut renforcer, devraient servir aussi à financer les projets de lutte contre la dégradation des terres et soutenir un vaste programme de reboisement et de protection des sols. Ces activités contribueront à améliorer non seulement la santé environnementale de notre planète, mais aussi celle de ses habitants par le truchement de la génération de revenus. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devrait servir de plate-forme pour l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et le renforcement de la résilience des pays où la dégradation des sols est un problème crucial.

De ce même point de vue, la Commission du développement durable devrait se pencher davantage sur les questions ayant trait aux changements climatiques. Dans ce cadre, il y a lieu de pallier la faiblesse des capacités d'observation et d'analyse des phénomènes liés aux changements climatiques en Afrique. Il y a lieu d'instituer une banque de données planétaire qui permette de disposer de statistiques et d'informations scientifiques d'égale précision dans toutes les régions du monde, pour être à même d'assurer une surveillance efficace de nature à renforcer notre capacité d'anticipation. Les Nations Unies doivent surtout aider les pays en développement à faible revenu à intégrer la donne du changement climatique dans leur stratégie nationale d'investissements, afin d'internaliser pleinement la rationalité basée sur le changement climatique.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, les Nations Unies pourraient, outre la réalisation des engagements déjà pris, examiner la possibilité d'opérer un prélèvement de solidarité sur les ressources générées par les activités concernant les facteurs de production déclarés patrimoine commun de l'humanité, comme les fonds marins et les sites historiques, pour alimenter le Fonds d'adaptation. Les Nations Unies sont les mieux placées pour trouver des formules innovantes de mobilisation de ressources additionnelles pour la lutte contre les changements climatiques. Nous devons, *in fine*, nous pencher spécialement sur ces différentes propositions que je viens de faire.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège, M^{gr} Celestino Migliore.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*): Le débat en cours sur les changements climatiques contribue à mettre en lumière la responsabilité incontournable qui incombe à chacun d'entre nous de prendre soin de l'environnement, forgeant ainsi un consensus autour de l'objectif commun qui consiste à promouvoir un milieu sain pour les générations présentes et futures.

La récente Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bali, a montré qu'en nous préoccupant davantage de nos voisins, et notamment des plus vulnérables aux changements climatiques, nous sommes plus à même d'adopter des stratégies et politiques qui assurent un équilibre entre les besoins de l'humanité et l'urgence d'une gestion plus responsable.

Le Saint-Siège assure l'Assemblée générale de sa collaboration pour atteindre les objectifs fixés à Bali. À cette fin, l'engagement personnel et les nombreux appels publics du pape Benoît XVI ont donné lieu à des campagnes de sensibilisation à la nécessité de respecter davantage et de préserver la création de Dieu. Des individus et des communautés ont commencé à changer de mode de vie, conscients que l'attitude personnelle et collective influe sur le climat et l'état général de l'environnement. De tels changements de style de vie peuvent parfois paraître superflus, mais chaque pas fait pour réduire ou compenser les effets du carbone, ne serait-ce qu'en renonçant aux transports lorsqu'ils ne sont pas nécessaires ou en essayant au quotidien de limiter la consommation d'énergie, contribue à atténuer

le déclin écologique et apporte la preuve concrète de notre volonté de prendre soin de l'environnement.

De manière plus pragmatique, le Saint-Siège a déjà pris certaines mesures pour réduire et compenser ses émissions de carbone, par exemple en utilisant des panneaux solaires et en plantant des arbres. Par le biais de sa participation à un projet de reforestation en Hongrie, il contribuera à préserver l'environnement du pays, aidera à la restauration de terres écologiquement endommagées et permettra la création d'emplois locaux.

Les questions connexes de la sauvegarde de l'environnement, du développement économique et des changements climatiques peuvent entrer en concurrence dans nos priorités et préoccupations. Il appartient à chaque individu et à chaque nation d'assumer sérieusement sa part de responsabilité dans la recherche et la mise en œuvre de l'approche la plus équilibrée possible face à cette difficulté. Le développement durable est la clef d'une stratégie qui harmonise les exigences de la préservation de l'environnement, des changements climatiques, du développement économique et des besoins fondamentaux de la population.

Le recours à des technologies propres est un élément important du développement durable. Pour aider les pays en voie d'industrialisation à éviter les erreurs que d'autres ont commises dans le passé, les pays hautement industrialisés devraient les faire profiter de leurs technologies plus avancées et plus respectueuses de l'environnement. La mise en commun des ressources permet que les initiatives d'atténuation et d'adaptation soient à la portée financière de la plupart des États, aidant ainsi les moins bien outillés à poursuivre leur développement tout en préservant l'environnement. Par ailleurs, les marchés doivent être encouragés à parrainer les économies vertes, au lieu de satisfaire la demande de biens dont la production même est nuisible à la nature. Les consommateurs doivent être conscients que leurs modes de consommation ont un impact direct sur l'état de l'environnement.

En effet, le défi des changements climatiques est à la fois individuel, local, national et mondial. Par conséquent, il appelle une réponse coordonnée à plusieurs niveaux, avec des programmes d'atténuation et d'adaptation qui soient simultanément individuels, locaux, nationaux et mondiaux, en termes de vision et de portée. Ma délégation se félicite donc que la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques offre un cadre mondial pour une action internationale concertée visant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets. L'adhésion de presque tous les pays du monde à la Convention ne manquera pas de faciliter le lancement de stratégies nationales – en commençant par les plus vulnérables, tels que les petits États insulaires et côtiers ou encore les zones peuplées de faible altitude – et favorisera une mise en commun plus équitable des ressources et technologies pour aider les pays vulnérables aux moyens limités à mieux comprendre et évaluer les risques qu'ils courent.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M. Raymond Forde.

M. Forde (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) vous félicite d'avoir organisé ce débat thématique sur les changements climatiques. La question du partenariat est selon nous digne d'intérêt du fait de ses répercussions sur l'exécution des obligations liées au Cadre d'action de Hyogo et à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

Cette même question a été abordée à la trentième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a eu lieu à Genève à la fin du mois de novembre 2007. Réunissant des représentants de tous les États du monde et des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Conférence a débouché sur l'adoption par consensus de la déclaration « Ensemble pour l'humanité ». Quatre défis majeurs y sont énumérés, dont celui de faire face aux conséquences humanitaires de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques en mettant l'accent sur l'adaptation.

Le débat de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge partait du même constat que les présentes délibérations. La première constatation est que les effets que les changements climatiques et le réchauffement planétaire ont actuellement sur des dizaines, voire des centaines, de millions de personnes de par le monde sont indiscutables.

Nous sommes une organisation composée de 186 sociétés nationales qui font office d'auxiliaires des pouvoirs publics dans leur pays respectif. Dans notre déclaration « Ensemble pour l'humanité », nous appelons les pouvoirs publics à consulter les sociétés nationales pour définir les dispositions à prendre afin de lutter contre les changements climatiques. Nos sociétés sont résolues à s'impliquer. Certaines ont déjà invité les pouvoirs publics à définir leurs rôles et responsabilités en la matière. Nous prions instamment les États de mettre à profit le consensus de Genève pour véritablement changer le cours des choses, en particulier en termes d'adaptation.

À cette fin, nous avons fondé le Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique et la préparation aux catastrophes à La Haye en 2002, en collaboration avec la Société néerlandaise de la Croix-Rouge. Nous avons déjà fait appel à ses connaissances et à ses ressources pour organiser de nombreuses réunions et autres événements un peu partout dans le monde et avons mis à profit son expérience pour élaborer des stratégies nationales sur les conséquences humanitaires dans un certain nombre de pays.

De même, la FICR a forgé des partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. L'une de ces organisations est l'Association des États de la Caraïbe, qui couvre ma région d'origine. La variété de nos intérêts transparait également dans notre volonté de renforcer notre collaboration avec le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique. De plus, nous rendons hommage à l'Alliance des petits États insulaires pour ses activités, qui accordent un intérêt prioritaire aux changements climatiques et à leurs effets.

Au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous sommes résolument déterminés à faire en sorte que tous les États mesurent la plénitude des conséquences des changements climatiques. Pour cela, et conformément à la décision prise par consensus à la Conférence internationale de novembre 2007, nous utiliserons tous les moyens à notre disposition pour que les changements climatiques soient pleinement pris en compte dans les politiques et les plans de réduction des risques de catastrophe et de gestion des catastrophes au niveau national. Nous continuerons d'accorder la priorité absolue à ceux qui ont les plus grands besoins, en particulier dans les petits États insulaires en

développement, les pays enclavés et les pays les moins avancés.

L'un des messages essentiels que nous avons communiqués à Bali et que nous répéterons à Poznan et à Copenhague est que l'adaptation aux changements climatiques doit être prioritaire dans tous les pays et dans tous les programmes. Malgré l'adhésion dont elle fait l'objet, cette idée est loin de se traduire dans les faits.

Je le redis aujourd'hui : l'adaptation doit bénéficier d'un appui financier particulier, sans mise en concurrence avec l'aide au développement. L'adaptation nécessite des ressources propres. Tant qu'il n'y aura pas de sérieuses promesses de financement, nous devons tabler sur un coût annuel d'un trillion de dollars d'ici à 2040 pour l'ensemble de la planète. C'est le chiffre publié en 2006 par l'Initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement relative au financement.

La question des changements climatiques me tient particulièrement à cœur. Venant d'un petit État insulaire en développement, la Barbade, qui se situe dans l'archipel caribéen, je crains naturellement que, si différentes questions comme l'élévation du niveau de la mer ne sont pas réglées, mon pays, qui est souvent qualifié de paradis sur terre, ne soit plus le même en 2050.

J'implore l'Assemblée générale d'entériner sans réserve les conclusions de cette conférence et de s'engager à prendre des mesures concertées.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 35/2 du 13 octobre 1980, je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (OJCAA), M^{me} Diane Jumet.

M^{me} Jumet (Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique) (*parle en anglais*) : Alors que les changements climatiques polarisent l'attention mondiale depuis quelques années seulement, il convient de faire remarquer que l'ONU s'y intéresse depuis 1986. Dernièrement, toutefois, du fait que les rivalités s'accroissent entre les populations autour des ressources naturelles, qu'un nombre croissant de personnes ont le désir, et en fait le droit, de profiter des bienfaits dont jouit déjà une grande partie du monde développé et que des informations sont désormais disponibles sur l'état de l'environnement dans toutes les régions du monde, la question des changements

climatiques s'est vue propulsée au premier rang des priorités.

Il est généralement admis par la plupart, voire la quasi-totalité des États Membres, que la question des changements climatiques n'est plus controversée. Il n'y a plus de situation d'impasse. Tous les États sont désormais conscients du danger qui pèse non seulement sur les écosystèmes de la Terre mais aussi sur la qualité de vie de l'humanité tout entière. Il faut donc éviter de faire une dichotomie trompeuse entre les États qui ont la volonté morale de s'attaquer au problème et ceux qui veulent se développer à tout prix. Nous savons pertinemment que soit nous réglons le problème ensemble, soit nous échouons séparément.

Les prévisions les plus sombres et les plus pessimistes quant à notre aptitude à faire face aux changements climatiques font contrepoids à certaines des mesures dignes d'éloges prises par les États Membres et dans le secteur privé. Par exemple, la politique énergétique globale récemment adoptée par la Commission européenne témoigne d'une volonté de fixer des objectifs ciblés et de promouvoir des solutions novatrices, même si les politiques doivent être modifiées au fur et à mesure que l'on dispose de données sur leur efficacité. En outre, de nombreuses entreprises découvrent que le fait de respecter l'environnement est non seulement bénéfique à la planète mais aussi rentable et accueilli favorablement par les consommateurs.

Une politique de réduction de la consommation est importante et nécessaire dans la mesure où le progrès technique est à la traîne par rapport à l'exploitation des ressources de la planète qui tend à s'accroître. Pourtant, en investissant dans la recherche et le développement, il serait possible de mettre au point des technologies qui offrent de plus grands bienfaits à davantage de personnes alors qu'avec les mesures de réduction, un nombre toujours croissant se partageront une quantité de ressources de plus en plus limitées. Il faut donc prendre de nouveaux engagements pour étendre et peaufiner les techniques susceptibles de nous aider à utiliser les ressources disponibles de la façon la plus rationnelle possible.

Partager et transférer les techniques est un impératif moral et un objectif noble. Dans le même temps, nous ne pouvons pas partager ce qui n'existe pas encore. Par exemple, nous avons de toute urgence besoin de sources d'énergie renouvelables qui soient plus efficaces et plus sûres ainsi que de techniques de

combustion du charbon qui ne polluent pas. Il faut aussi absolument améliorer les moteurs à combustion interne afin qu'ils satisfassent aux besoins de transport tout en réduisant au minimum les émissions nocives. L'introduction récente, dans l'un de nos États membres, d'une automobile à prix très abordable destinée à ceux qui achètent pour la première fois une voiture a provoqué un tollé chez ceux qui craignent que sa production massive contribue de manière dangereuse au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Ceci implique que le total de la pollution autorisée a été atteint et qu'aucun nouveau membre ne sera admis au club.

En l'absence de technologies acceptables, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les pays en développement soient moralement tenus de mettre leur développement en veilleuse dans l'attente que la science permette de satisfaire aux besoins actuels. Tous doivent assumer une part des efforts visant à réduire les émissions, mais cette part doit correspondre à la proportion des ressources que chacun exploite. En outre, le développement et le transfert de technologie doivent être prioritaires, et être assumés en particulier par ceux qui ont la capacité de le faire.

L'ONU, l'instance intergouvernementale la plus représentative à l'échelon mondial, peut contribuer au mieux au débat sur les changements climatiques en recensant les domaines dans lesquels il existe un accord parmi les États Membres et en encourageant la coopération et le partage de l'information entre les parties. Les objectifs fixés doivent être réalisables car, si l'on place la barre trop haut, il est possible que l'on soit tenté de remettre cette tâche au lendemain ou que l'on échoue.

L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique estime que les États Membres, dans leur travail au sein du système des Nations Unies, pourraient en premier lieu aborder cette question en œuvrant à la mise en œuvre des traités existants. Les États sont déjà convenus de règles s'agissant de l'adaptation aux perturbations climatiques et de l'atténuation de ces dernières. Pourtant, l'on a observé un grave manque de suivi dans la législation nationale et locale.

La coopération entre les parties à la Convention de Ramsar et la manière dont elles respectent leurs obligations illustrent bien l'efficacité des accords en vigueur. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est un

autre exemple de partenariat réussi et des avantages qu'assure le partage de la technologie.

Les États Membres peuvent également s'attaquer aux changements climatiques en encourageant la diffusion et le partage d'informations. La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement garantit le droit des citoyens d'accéder à des informations émanant des pouvoirs publics et encourage la participation de tous aux prises de décisions concernant l'environnement.

Tous ces exemples montrent à quel point la prise en considération et le respect des accords existants peuvent servir ce processus.

Enfin, l'AALCO voudrait faire observer que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est le texte sur la base duquel la question relative des changements climatiques est abordée.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32, du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à M^{me} Anda Filip, Observatrice permanente de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : L'Union interparlementaire (UIP), se félicite de l'occasion qui lui est offerte de s'exprimer dans le cadre du débat thématique d'aujourd'hui.

Depuis quelques années déjà, l'UIP se préoccupe de l'environnement. Durant ses dernières assemblées, elle a examiné les questions suivantes : changements climatiques, sécurité énergétique, dégradation de l'environnement, catastrophes naturelles, et protection de la biodiversité. Ses membres ont négocié et adopté des résolutions qui ont souvent permis de susciter une action parlementaire sur ces questions.

Dans le message qu'il a adressé aux membres de l'UIP à l'occasion de la cent seizième Assemblée de l'UIP tenue à Bali en avril 2007, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a déclaré que face aux changements climatiques, le coût de l'inaction était très supérieur à celui de l'action. Il a estimé que les parlements avaient un rôle à jouer en veillant à ce que les ressources nécessaires soient disponibles, ajoutant que leur rôle législatif était particulièrement important car ils avaient le pouvoir considérable d'élaborer les lois, lignes directrices, cadres juridiques et incitations propres à amener les entreprises, industries et autres parties prenantes à contribuer à une réduction radicale

et extrêmement nécessaire des émissions de gaz à effet de serre.

L'Assemblée de l'UIP à Bali s'est achevée avec l'adoption d'une déclaration sur les changements climatiques. Les parlements y sont invités à renforcer les politiques et les lois sur les changements climatiques, en vue d'atteindre les objectifs ultimes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. À cette occasion, les parlementaires se sont engagés à soulever la question des changements climatiques au sein de leurs parlements respectifs et à discuter avec les ministres concernés de la façon dont ces derniers avaient préparé la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui devait se tenir à Bali en décembre – des résultats de laquelle nous nous félicitons.

Les parlements ont pris diverses mesures pour faire suite à la Déclaration parlementaire de Bali, qui méritent d'être citées. Ainsi, le Parlement chilien a commencé à réfléchir à la manière de rendre le budget national plus écologique. Au Parlement allemand, la Commission de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire a récemment débattu de plusieurs motions de groupes parlementaires sur la protection climatique. Les locaux du Bundestag sont d'ailleurs un exemple en matière de protection du climat et d'efficacité énergétique. En Israël, la Commission parlementaire des affaires intérieures et de l'environnement prépare actuellement les deuxième et troisième lectures d'un projet de loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Au Japon, la Diète a adopté récemment une loi pour que les marchés publics tiennent compte du facteur environnemental, c'est-à-dire de leur impact environnemental et pas uniquement du facteur prix. Au Royaume-Uni, dernièrement, la Commission mixte du Parlement chargée du projet de loi sur les changements climatiques, qui vise à réduire les émissions nettes de dioxyde de carbone du Royaume-Uni de 60 % par rapport à 1990, année de référence, à l'horizon 2050, s'est inquiétée de la force exécutoire des objectifs chiffrés et des budgets et a proposé la mise en place d'un système de jalons annuels ainsi que d'un dispositif de contrôle afin de créer un cadre juridique solide. Au Bélarus, le Parlement débat actuellement de deux projets de loi destinés à atténuer le réchauffement climatique, l'un qui tend à modifier la loi de protection de l'environnement relative à la réparation des dégâts

environnementaux et l'autre qui concerne un projet de code sur les ressources de la Terre. Et ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Les parlements ne parviendront pas à eux seuls à sauver l'humanité de la disparition à laquelle la condamnent les gaz à effet de serre. Il faut pour ce faire des partenariats entre gouvernements, société civile et secteur privé, qui permettent de faire passer les intérêts de tous avant les préoccupations particulières. Par contre, comme l'a laissé entendre le Secrétaire général de l'ONU, les parlements peuvent jeter les bases juridiques nécessaires pour permettre à ces partenariats de fonctionner réellement. Ils peuvent en outre jouer un rôle utile en expliquant au public pourquoi il est dans son intérêt supérieur que des mesures radicales soient prises. Pour le faire aussi efficacement que possible, les membres de l'UIP ont en effet défini trois domaines d'action prioritaires pour l'avenir, qui seront les piliers d'une nouvelle campagne parlementaire mondiale sur les changements climatiques.

Le premier a trait au leadership. Sur ce point, les parlements peuvent contribuer à un engagement national plus ferme en faveur de la coopération mondiale sur l'observation du climat et la recherche. Ils peuvent amener les parties prenantes à l'échelon national, la société civile et l'industrie locale, à examiner des plans d'action nationaux. Ils peuvent lancer des études qui permettront d'évaluer les besoins d'adaptation et en tenir compte dans la planification socioéconomique et dans les programmes de développement, s'assurer que les pouvoirs publics publient régulièrement des rapports comptables verts, et faire en sorte que le Parlement soit un lieu de débat sur les nouveaux mécanismes financiers et les nouvelles technologies.

Le deuxième pilier a pour nom savoir et diffusion des connaissances. À ce titre, les parlements peuvent s'efforcer de faire mieux comprendre la menace que constitue le réchauffement climatique et les mesures à prendre pour éviter une dangereuse interférence humaine dans le système climatique; faire appel aux experts nationaux, sur la base du rapport le plus récent du GIEC pour faire mieux comprendre, à tous les échelons de la société, la question du réchauffement climatique ainsi que l'effort d'atténuation de ce processus que la société est en mesure de fournir; et suivre de près les informations locales afin d'éviter la désinformation sur les changements climatiques et, le cas échéant, prendre position publiquement.

Enfin, le troisième pilier concerne le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Sur ce plan, les parlements ont le pouvoir, au niveau national, de susciter une plus grande adhésion au transfert vers les pays en développement de technologies anti-effet de serre, et de faciliter le renforcement des capacités pour permettre à ces pays de s'adapter aux variations climatiques naturelles et aux changements climatiques induits par l'homme.

Au plan international, la campagne de l'UIP consistera à répertorier les bonnes pratiques, en mettant en avant les cas dans lesquels le législateur a joué un rôle décisif dans l'élaboration de programmes et de projets ayant fait leurs preuves. Les parlementaires se réuniront régulièrement pour dialoguer avec les scientifiques afin de déterminer ensemble ce qui est utile et réalisable dans les sociétés, en particulier dans les sociétés les plus pauvres. Enfin, les parlementaires relayeront ces informations dans la sphère internationale, afin que les organisations internationales soient mieux informées des mesures à prendre et de ce qu'il faut faire pour qu'elles soient avantageuses pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de la résolution 47/4 de l'Assemblée générale, en date du 16 octobre 1992, je donne maintenant la parole à M^{me} Anke Strauss, de l'Organisation internationale pour les migrations.

M^{me} Strauss (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) se félicite d'avoir la possibilité de participer au présent débat thématique sur les changements climatiques et de mettre ainsi l'accent sur les problèmes liés aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux migrations.

Comme nous avons pu l'entendre tout au long du présent débat, les discussions sur l'impact des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sur la mobilité humaine ne sont pas un sujet entièrement nouveau. Dès 1990, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) notait ce qui suit :

« l'effet le plus important des changements climatiques risquait de concerner les migrations humaines, parce que des millions de personnes seront déplacées du fait de l'érosion des rivages, des inondations côtières et de la désorganisation de l'agriculture. »

Pourtant, jusqu'à récemment encore, assez peu d'attention a été portée aux conséquences à long terme qu'auront les facteurs environnementaux prévisibles sur les migrations. C'est pourquoi il est particulièrement important et opportun que le débat sur les changements climatiques, y compris la dégradation de l'environnement et son lien avec les migrations, ait été relancé et redynamisé par les rapports du GIEC et par les délibérations tenues à l'ONU.

Les changements climatiques progressifs et les grandes catastrophes naturelles vont mettre en péril les habitants – plus particulièrement les populations autochtones – des régions côtières, des îles à faible altitude et des zones vulnérables à la sécheresse, et ils risquent de les forcer à partir vers des zones plus sûres. Même s'il n'existe pour l'heure pas de consensus pour considérer les migrations comme l'un des moyens d'adaptation aux changements climatiques ou, au contraire, comme la marque de l'échec des stratégies d'adaptation, dans la réalité, les migrations sont bien souvent un mécanisme de survie pour les personnes affectées par les changements climatiques. Les effets des changements climatiques et le lien qui existe entre les migrations et la vulnérabilité humaine, notamment le fait qu'ils risquent d'entraîner de nouveaux conflits ou d'en raviver d'anciens, n'ont jusqu'à présent pas encore reçu l'attention qu'ils méritent, ni de la part des décideurs, ni de celle des chercheurs.

L'OIM encourage actuellement le dialogue et la recherche sur ce lien. Premièrement, afin de mettre au point des approches efficaces pour gérer les causes des migrations et les conséquences des changements écologiques planétaires, les gouvernements et les autres parties prenantes doivent relever un certain nombre de défis d'ordre général, à savoir en instaurant un dialogue et une coopération pluridisciplinaires entre toutes les parties prenantes; en commençant une planification précoce pour faire face aux causes et aux conséquences des changements écologiques; en faisant en sorte que les avantages potentiels que les migrations peuvent apporter en matière de développement soient intégrés aux stratégies d'adaptation; et en améliorant le renforcement des capacités et la sensibilisation.

Pour faire progresser le dialogue pluridisciplinaire entre toutes les parties prenantes sur les questions de politique et autres, l'OIM et le Gouvernement grec organisent, dans le cadre de la présidence grecque du Réseau Sécurité humaine, une conférence, qui aura lieu la semaine prochaine à Genève, sur la question du lien entre les changements

climatiques et la sécurité humaine et son impact sur les groupes vulnérables.

Deuxièmement, la recherche doit être une autre priorité urgente. Pour favoriser le débat entre les chercheurs, l'Université des Nations Unies, l'OIM et la société de réassurance Munich organisent une réunion d'experts sur le thème « Vers un ordre du jour mondial pour la recherche sur les migrations et l'environnement », qui rassemblera des chercheurs pluridisciplinaires dans le but de définir un programme de recherche sur les migrations pour raisons écologiques. Les experts auront trois objectifs principaux, à savoir évaluer les connaissances actuelles en matière de migrations écologiques; promouvoir un nouveau programme de recherche destiné à élaborer des politiques sur les migrations et l'environnement; et identifier les questions clés, les thèmes de recherche et les nouvelles méthodes de recherche nécessaires pour rassembler des données plus précises et mettre au point des approches multisectorielles en matière de migrations et d'environnement.

Consciente du fait que les politiques, la recherche et les activités opérationnelles doivent être cohérentes pour garantir la cohésion nécessaire à tous les niveaux, l'OIM, avec ses partenaires humanitaires du système des Nations Unies et du Comité permanent interorganisations, examine les aspects opérationnels de l'assistance apportée aux personnes déplacées pour des raisons écologiques.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son discours d'ouverture à la réunion de haut niveau de septembre dernier :

« Nous en savons assez pour agir. Si nous n'agissons pas maintenant, l'impact des changements climatiques sera dévastateur. Nous disposons de mesures et de technologies d'un coût abordable qui nous permettent de nous attaquer à ce problème dès maintenant. Seulement, le temps nous est compté. »

Au moment même où nous parlons, les migrations pour raisons écologiques résultant des processus et des événements climatiques sont déjà en train de déraciner les communautés et de transformer les cultures à un rythme alarmant.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de la résolution 54/195 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1999, je donne maintenant la parole à M. Narinder Kakar,

Observateur permanent de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

M. Kakar (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) (*parle en anglais*) : L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources salue l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, de convoquer le présent débat thématique sur les changements climatiques. Ce débat thématique est en effet tout à fait opportun compte tenu de l'urgence de traiter de cette question. En outre, il nous donne la possibilité de débattre des moyens de faire face ensemble aux changements climatiques.

Il importe de comprendre que, même si les changements climatiques nous affecteront tous, ce sont néanmoins les plus pauvres et les plus vulnérables qui en souffriront le plus. Les actions menées par la communauté internationale doivent donc se fonder sur le développement durable et sur l'équité, tout en reconnaissant la vulnérabilité particulière des démunis, le besoin d'assurer la croissance économique et de lutter contre la pauvreté et la nécessité d'adopter une approche globale en matière de développement durable en tenant compte de ses aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le travail que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources effectue dans le domaine des changements climatiques est axé sur les liens qui existent entre les changements climatiques, l'équité et la biodiversité, et sur les possibilités et les difficultés que ces liens créent en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.

Nous sommes heureux de constater que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité de développer la collaboration entre les États Membres, le secteur privé et la société civile dans le cadre des efforts déployés pour faire face aux défis posés par les changements climatiques. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources soutient totalement les efforts visant à développer ces partenariats afin d'agir dans les domaines clés identifiés par le Plan d'action de Bali.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources s'emploie à prévenir l'appauvrissement de la diversité biologique qui contribue au bien-être des humains. À cet égard, nous voudrions insister sur la valeur des services fournis par la biodiversité et les écosystèmes pour ce qui est de réduire les effets des changements climatiques. Les

activités visant à accroître les capacités d'adaptation et de résistance aux changements climatiques permettront de préserver les moyens de subsistance et de réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Nous espérons par conséquent que les actions entreprises en faveur de la biodiversité dans le but d'accroître la capacité d'adaptation aux changements climatiques seront pleinement intégrées aux programmes de développement mis en œuvre par les institutions des Nations Unies.

Dans ce contexte, les partenariats au plan local s'avèrent indispensables aux efforts d'adaptation aux changements climatiques. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources insiste sur le rôle déterminant que jouent les forêts et les ressources en eau en matière d'adaptation aux changements climatiques et sur l'importance que revêt le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes aux fins de renforcer davantage les capacités d'adaptation. En coopération avec l'Institut international du développement durable, branche américaine de l'Institut de Stockholm pour l'environnement, et avec la Fondation suisse pour le développement et la coopération internationale, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources a mis au point un mécanisme permettant, à l'échelle communautaire, de détecter les risques posés pour les moyens de subsistance et les difficultés rencontrées en matière d'adaptation, mécanisme qui pourrait être utilisé par les institutions des Nations Unies lorsqu'elles définissent leurs programmes.

Il est essentiel que toutes les parties prenantes participent à l'élaboration d'un nouveau cadre de réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation de l'environnement dans les pays en développement. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources se félicite de la décision, adoptée lors de la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bali, d'intégrer la question de la réduction des émissions à l'accord pour l'après-2012. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources estime que le nouveau cadre devrait, entre autres, être intégré au sein d'une stratégie plus large qui ne se contenterait pas simplement de compenser les émissions de carbone, mais viserait à garantir de nouvelles réductions des émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources se félicite de la décision, prise lors de la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre, concernant la création du Fonds d'adaptation, au sein duquel les pays développés et les pays en développement seront représentés de manière équitable. Comme le Secrétaire général l'a souligné précédemment, il convient de consacrer de nouveaux investissements importants au financement de l'adaptation, y compris les ressources d'institutions multilatérales, en concertation avec la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres sources de financement multilatérales et bilatérales. Il est également possible de mobiliser davantage de ressources pour l'adaptation grâce à un Mécanisme pour un développement propre plus solide et des contributions philanthropiques.

Il est très encourageant de constater que le système des Nations Unies s'efforce d'utiliser au mieux ses capacités et a l'intention d'unir ses forces pour adopter une approche coordonnée à l'égard des changements climatiques, afin d'appuyer les efforts déployés par les États Membres aux niveaux national, régional et mondial pour faire face aux multiples difficultés engendrées par les changements climatiques. Il faut aussi se féliciter des efforts faits pour étudier comment faire en sorte que les Nations Unies tiennent davantage compte du climat et adoptent des actions écologiquement viables, et que les locaux et les activités de l'ONU soient climatiquement neutres en adoptant une démarche qui réduirait ses émissions de carbone.

Pour terminer, nous voudrions saluer le travail que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a fait et continue de faire pour évaluer de façon globale, objective et transparente la documentation scientifique, technique et socioéconomique la plus récente, permettant de comprendre le risque des changements climatiques dus à l'activité humaine, leurs incidences et les possibilités d'adaptation et d'atténuation.

L'UICN espère que les Nations Unies s'efforceront de mettre en place, d'ici à 2009, un régime global et équitable pour l'après-2012, en intégrant des cibles spécifiques d'atténuation dans l'objectif ultime qui est d'empêcher de dangereuses interférences anthropiques avec le système climatique. Nous espérons également que l'appui nécessaire sera fourni à toutes les parties prenantes pour qu'elles puissent participer de façon équitable et efficace aux

négociations qui auront lieu cette année à la quatorzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Poznan (Pologne), et à la quinzième Conférence des Parties, prévue à Copenhague en 2009.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 48/265 de l'Assemblée générale, en date du 24 août 1994, je donne maintenant la parole à M. Robert Shafer, Observateur permanent de l'Ordre souverain militaire de Malte.

M. Shafer (Ordre souverain militaire de Malte) (*parle en anglais*) : L'Ordre souverain militaire de Malte reconnaît le lien entre la santé environnementale et le bien-être social et la responsabilité implicite de la génération actuelle, y compris de la communauté des Nations Unies, d'assurer la santé de la planète pour les générations futures. Nous ne sommes pas simplement des consommateurs d'une réserve de ressources naturelles qui semblait autrefois inépuisable, mais les gestionnaires d'un environnement, qui non seulement génère des produits limités, mais est également sensible à la façon dont l'humanité les exploite.

Comme la Présidente de l'Assemblée générale l'a relevé à la soixante et unième session lors du débat thématique informel de juillet et août 2007, les changements climatiques sont une question de développement économique tout autant que de justice mondiale et d'égalité. L'inaction en matière de changements climatiques aurait de graves incidences sociales et économiques et amplifierait les inégalités existantes entre les pays développés et les pays en développement. Les changements climatiques attendus favoriseront la multiplication des maladies infectieuses, comme le paludisme et la dengue, et exerceront une pression plus forte sur les ressources naturelles nécessaires pour notre survie. La prévalence généralisée des maladies infectieuses entraîne une augmentation des taux de pauvreté. À son tour, la pauvreté est étroitement liée aux maladies infectieuses qui ne sont généralement pas associées aux changements climatiques, comme le VIH/sida, et dans de nombreuses situations, elle donne lieu à des troubles civils.

Les membres et les bénévoles de l'Ordre, qui vivent au service de leur prochain, des pauvres et des malades, quelles que soient leur race, leur origine ou leur religion, sont tous les jours les témoins de ce cycle douloureux et comprennent que l'ensemble des trois volets doit être pris en considération. L'ONU doit

renforcer les capacités de planification de la santé publique, y compris en améliorant la surveillance et l'évaluation du climat et des impacts sur la santé; renforcer les systèmes de santé pour leur permettre de se protéger contre les risques de santé liés au climat ; et adopter une approche préventive et plus prévoyante en matière de protection de la santé.

La principale cause de la crise actuelle engendrée par les changements climatiques est l'activité humaine et ses exigences énergétiques, qui sont au cœur des préoccupations relatives au climat. Nous avons laissé la crise évoluer pour devenir une crise extraordinaire, et elle requiert donc une réponse extraordinaire de chacun d'entre nous, à titre individuel et collectif. Une gestion efficace requiert une connaissance approfondie de l'environnement et nous impose d'utiliser notre intelligence, notre ambition et notre habileté pour nous adapter et innover, de manière à utiliser le potentiel productif de la terre d'une façon écologiquement durable, tout en satisfaisant nos besoins. L'ONU doit faciliter et promouvoir cette réforme de l'activité humaine, en tirant parti de ses atouts, en créant une enceinte neutre pour faciliter les négociations, en instaurant la confiance et en encourageant l'appui politique de haut niveau, en assurant la participation, l'engagement et l'appropriation d'un grand nombre de Membres.

Pour terminer, il convient, grâce à l'éducation à la solidarité, de sensibiliser chacun à la fragilité de l'unique endroit que les êtres humains peuvent considérer comme leur maison. Les enseignements ainsi prodigués prônent le principe du respect d'autrui, de la reconnaissance de ce qui est grand dans chacun d'entre nous, même si cela ne se voit pas, et de la compréhension et de la patience. Élevé dans ces croyances, chacun comprendra qu'il est nécessaire et juste de se lancer dans une tâche aussi difficile que celle qui consiste à arrêter la vague destructrice qui déferle sur l'environnement, déclenchée par les changements climatiques, afin de préserver une planète viable pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 11 octobre 1974, je donne maintenant la parole à M^{me} Maria Spatolisano, de la Communauté européenne.

M^{me} Spatolisano (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : L'an 2008 est une année cruciale pour la mobilisation face aux changements climatiques.

En organisant le présent débat de l'Assemblée générale, Monsieur le Président, vous offrez de façon opportune à chacun d'entre nous la possibilité de contribuer aux progrès dans la bonne direction, et nous vous en remercions.

Nous savons que le climat est en train de changer. Les preuves sont irréfutables et s'accumulent depuis quelque temps. Nous savons que nous ne pouvons avoir une influence sur les changements climatiques qu'au niveau mondial et que les possibilités d'action s'éloignent. Plus nous attendons pour agir, pire sera l'incidence des changements climatiques et plus grandes seront les difficultés à surmonter.

Il est temps de passer de la parole aux actes. Il faut se mettre d'accord sur le nouveau cadre d'action avant que les engagements internationaux actuels pris au titre du Protocole de Kyoto ne prennent fin en 2012. Cela nécessite avant tout, de la part des plus grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète, la ferme volonté politique de relever ce défi mondial.

L'Union européenne vise à limiter l'élévation des températures moyennes au niveau mondial à 2 degrés au-dessus des niveaux préindustriels. Pour faire comprendre clairement sa position à ses partenaires dans le monde entier, l'Union européenne s'est engagée, à titre indépendant, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2020 et de 30 % dans le cadre d'un accord mondial, aux termes duquel tous les pays développés s'engagent à faire des efforts comparables et où les pays en développement contribuent également.

Le 23 janvier 2008, la Commission européenne a présenté un train de mesures législatives relatives à la lutte contre les changements climatiques et aux énergies renouvelables, qui contribuera considérablement à élaborer une réaction conforme à nos engagements. Cet ensemble de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et aux énergies renouvelables permettra à l'Union européenne de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter fortement ses énergies renouvelables grâce à un ensemble d'actions rentables sur le marché du carbone et à un partage équitable des efforts entre ses États membres.

Ces propositions pourraient contribuer considérablement à renforcer les mesures prises en matière de changements climatiques au niveau

mondial. Je voudrais brièvement expliquer de quelle façon.

Tout d'abord, il est essentiel de parvenir à un nouvel accord international sur les changements climatiques. Seule une action mondiale, sous la conduite des pays développés mais avec une contribution utile des économies émergentes, peut efficacement venir à bout de ce défi mondial. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui a eu lieu à Bali en décembre 2007 a permis d'accomplir des progrès dont nous avons besoin, en décidant qu'il fallait parvenir à un accord mondial portant sur la période postérieure à 2012 d'ici à la fin de 2009. Je pense que les propositions faites par la Commission européenne concernant les mesures à prendre relativement aux changements climatiques et aux énergies renouvelables favoriseront les futures négociations essentiellement de deux façons.

Premièrement, au niveau politique, l'importance de montrer l'exemple est considérable.

L'UE est responsable d'environ 14 % des émissions mondiales et cette proportion décroît. Notre dossier a un rôle à jouer à cet égard. Il montre que le fait d'imposer une importante réduction des émissions afin de contrer le danger des changements climatiques est parfaitement compatible avec la poursuite de la croissance économique et le maintien de la prospérité.

La deuxième manière dont le dossier de la Communauté européenne pourrait apporter une contribution utile à un accord international tient à son approche du partage des tâches entre différents pays. Actuellement, au sein de l'UE, la richesse individuelle moyenne dans l'État membre le plus riche est 23 fois supérieure à celle du plus pauvre. Le mécanisme que nous avons conçu pour notre dossier permet aux États membres les plus pauvres de continuer leur croissance tout en réduisant leurs émissions ou en les maintenant en-deçà du niveau habituel pour les entreprises. En fait, nous mettons en pratique le principe international des « responsabilités communes mais différenciées ».

J'ajouterai que les enjeux ne pourraient pas être plus importants. Du fait que les températures augmentent à un rythme accéléré au niveau mondial, le défi ne consiste pas seulement à conclure un accord sur les changements climatiques post-2012, mais à s'assurer que nous sommes assez ambitieux pour empêcher le phénomène d'atteindre une ampleur dévastatrice au cours des prochaines décennies, ce qui pourrait mettre en danger la vie de millions de

personnes et faire peser un fardeau très lourd sur nos économies.

Cela m'amène au second point que je souhaite mettre en relief. Les propositions de la Commission européenne en termes d'action climatique et d'énergie renouvelable s'appuient sur l'hypothèse de départ que l'on parviendra à réduire de 20 % au moins les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, et cet engagement constitue en fait une condition sine qua non. Mais la Commission a aussi mis en place les arrangements nécessaires pour porter l'objectif de réduction jusqu'à 30 %, dès lors qu'un accord mondial aura été conclu.

Nous estimons qu'une réduction de 30 % des émissions collectives des pays développés est nécessaire d'ici à 2020 si nous voulons avoir une chance de porter un coup d'arrêt au réchauffement de la planète avant qu'il n'atteigne des niveaux dangereux. C'est avec cette responsabilité à l'esprit que les dirigeants de l'UE ont entériné la réduction de 30 % pour laquelle l'UE a plaidé à Bali. Nous continuerons de militer en ce sens, puisqu'il s'agit là de la prochaine étape requise vers une réduction ultime des émissions mondiales à hauteur d'au moins 50 % d'ici à 2050.

Le dossier de la Commission prévoit que les objectifs de réduction des émissions seront automatiquement et proportionnellement revus à la hausse dès lors que l'objectif international sera plus élevé. Cela signifie que nous sommes parfaitement prêts à opérer une réduction pouvant aller jusqu'à 30 % d'ici à 2020. Nous incitons ainsi fortement les pays tiers à s'associer au futur accord mondial en proposant que seuls les crédits d'émission émanant de pays qui l'auront ratifié soient acceptés par les gouvernements de l'UE.

Mon troisième et dernier point concerne le système d'échanges de quotas d'émission de l'Union européenne. En adoptant son engagement indépendant, l'UE envoie également un signal clair au monde des entreprises, à savoir que le marché du carbone continuera de fonctionner sans interruption. Dans la lutte contre les changements climatiques, nous aurons besoin de faire un meilleur usage des marchés. Les échanges de quotas d'émission sont l'outil indispensable pour parvenir à réduire les émissions au moindre coût.

Pour nous, il ne fait aucun doute que le marché mondial du carbone doit jouer un rôle central dans un

accord sur le climat pour l'après-2012, de manière à limiter le coût des vastes réductions d'émissions qui devront être opérées à l'échelle mondiale. À cet égard, les partenariats public-privé revêtent une importance cruciale. Les pouvoirs publics peuvent faciliter la création d'un cadre et d'incitations à long terme pour attirer l'investissement privé vers les activités qui contribuent à un développement économique peu dépendant du carbone. En fait, la plus grande part des investissements et flux financiers destinés à répondre aux changements climatiques vient du secteur privé – 86 %, pour être précis –, selon le rapport du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'évolution du climat touche l'humanité toute entière. Pour certains, c'est tout simplement une question de survie. Nous parlons ici de leur maison, de leurs moyens de subsistance, de leur nourriture et de l'eau qu'ils boivent; tout cela est en jeu et la dimension humaine des changements climatiques doit être prise en considération. Néanmoins, il s'agit d'un phénomène mondial, qui ne peut être surmonté seul par un pays ou un groupe de pays à lui seul, quelles que soient sa richesse et sa puissance. Tous les principaux pollueurs doivent agir, et toutes les nations doivent prendre part à l'effort en adoptant les politiques appropriées en temps utile.

Il revient à l'ONU de mener les initiatives mondiales qui visent à relever ce défi mondial. Aucune organisation n'est mieux à même de traiter ces questions. Les changements climatiques sont un problème mondial qui, à ce titre, appelle des solutions mondiales. Le système des Nations Unies, avec ses organismes, fonds et programmes, est le mieux placé pour appuyer les États Membres avec une cohérence croissante, tant durant la négociation qu'au cours des étapes de mise en œuvre d'un nouvel accord sur les changements climatiques. Nous nous félicitons, à cet égard, des travaux dirigés par le Conseil des chefs de secrétariat.

Nous voudrions, pour terminer, réaffirmer l'appui actif de la Commission européenne aux négociations multilatérales conduites dans le cadre de la CCNUCC et au rôle de l'ONU dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans ce débat thématique. À cette heure très tardive, j'ai bien peur de ne pouvoir vous faire part que de mes remarques finales.

Qu'il me soit tout d'abord permis de dire ma gratitude aux États Membres pour la force avec laquelle ils ont lancé le message que les changements climatiques doivent rester l'une des grandes priorités de l'ONU. Le nombre de délégations qui se sont exprimées, 115 au total, témoigne de l'importance d'agir immédiatement et concrètement pour répondre aux changements climatiques.

Ces trois derniers jours, nous avons entendu donner des raisons indéniables pour lesquelles l'ONU doit promouvoir des approches et partenariats intégrés avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier le secteur privé et les pouvoirs locaux, afin de contrer avec succès la menace que les changements climatiques font peser sur notre mode de vie.

Mais cela ne signifie pas qu'en tant qu'individus, nous devons nous sentir démunis face à l'ampleur du problème. Les petites contributions, mises bout à bout, pèsent d'un grand poids. Beaucoup de nos orateurs ont ainsi soutenu que nous pouvons tous faire une différence en faisant simplement évoluer notre comportement quotidien.

Ce débat et les discussions menées au sein des groupes de réflexion ont fait émerger la conviction générale que les actions nécessaires pour faire face aux changements climatiques sont si étroitement liées entre elles qu'elles ne peuvent être entreprises qu'à la faveur d'initiatives concertées.

Les objectifs à long terme de réduction des émissions de carbone doivent aller de pair avec l'adaptation au réchauffement climatique qui a déjà commencé et pourrait s'accélérer. Nous devons agir de la sorte car nous voulons plus de croissance, plus de développement mais, dans le même temps, nous devons aussi protéger notre planète et préserver notre avenir. À l'appui de cette approche, il n'y a aucun doute parmi les États Membres, comme le débat l'a montré, au sujet du lien indissociable entre les changements climatiques et le développement durable.

Le Secrétariat des Nations Unies doit maintenant réagir en élaborant des solutions politiques susceptibles d'aider les États Membres à répondre à certaines des questions que d'autres et moi-même avons posées au cours du débat. Par exemple, nous avons besoin de mieux comprendre comment intégrer la question des changements climatiques dans les stratégies de développement conduites à l'échelon national; il nous faut un avis plus clair sur la manière de nous préparer à un resserrement de l'application de la Convention-

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et en particulier une orientation plus nette en vue de faciliter l'accès aux ressources et investissements financiers; nous avons besoin de propositions d'ensemble sur la manière de gagner en cohérence et de promouvoir des synergies au sein du système des Nations Unies, afin de combler l'écart qui se fait jour au moment de la mise en œuvre; nous devons savoir comment l'ONU peut stimuler au mieux les flux financiers en faveur de l'adaptation, de l'atténuation et d'un développement résistant au climat; enfin, nous avons aussi besoin de savoir de quelle manière le système des Nations Unies peut aider le plus efficacement les pays en développement à s'adapter à l'impact inévitable des changements climatiques.

Le défi qu'il nous faut à présent relever consiste à mettre en œuvre, à l'échelle mondiale, des politiques qui puissent créer des économies à faible consommation de carbone et promouvoir une croissance économique durable, et à inciter les individus à changer de comportement. Les États Membres, ainsi que les organisations régionales et multilatérales, doivent par conséquent forger des partenariats plus forts et équilibrés avec le secteur privé. L'ONU, à travers le Pacte mondial, a déjà lancé le mouvement qui vise à encourager une gouvernance d'entreprise plus éthique et tournée vers le monde.

Il est clair que lorsque des hommes d'affaires de premier plan, tels que Sir Richard Branson et le maire de New York, Michael Bloomberg, sont prêts à peser de tout leur poids à l'appui de l'Assemblée générale de l'ONU, le secteur privé et les pouvoirs locaux prennent la question très au sérieux. En outre, ils reconnaissent la contribution qui peut être la nôtre.

En faisant appel à la créativité et à l'innovation des entreprises, nous avons réellement la possibilité d'enclencher un cycle vertueux dans lequel les États Membres stimuleront la confiance dans les investissements écologiques sur le long terme en fournissant des incitations commerciales et en instaurant un cadre favorable à l'intention du secteur privé.

De nombreux pays développés se montrent de plus en plus enclins à injecter des fonds et à renforcer le rôle, au demeurant primordial, des institutions financières internationales et du secteur privé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela est essentiel compte tenu de l'importance absolue

d'accélérer les transferts de technologie à destination des pays en développement et de garantir le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation.

À cet égard, l'Assemblée générale a demandé explicitement à la Banque mondiale et à la communauté des donateurs d'accroître l'investissement dans les pays en développement afin de soutenir l'action nationale et internationale de lutte contre les changements climatiques. Le système des Nations Unies a également la lourde responsabilité de favoriser la réalisation de ces objectifs et d'accompagner les initiatives mises en œuvre à cette fin par les États Membres.

Les États Membres reconnaissent que le système des Nations Unies est le mieux placé pour apporter une solution globale aux problèmes interdépendants que soulève la lutte contre les changements climatiques et pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De même, il a un rôle important à jouer s'agissant d'accroître la prise de conscience mondiale, de mobiliser un soutien étendu et d'assurer la coopération technique aux fins de la bonne mise en œuvre des accords déjà conclus et à conclure dans le cadre de la CCNUCC. À cette fin, il est primordial que les États Membres s'emploient avec diligence et dans un esprit de coopération à définir les principes du cadre stratégique dans lequel le système des Nations Unies mène ses activités liées aux changements climatiques.

Enfin, je remercie l'ensemble des États Membres de leur contribution perspicace à ce débat thématique, intitulé « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail ». Nous avons entendu des observations diverses et variées sur le rapport du Secrétaire général. Il semble toutefois généralement admis qu'il faut travailler davantage.

Étant donné l'urgence de la situation, que beaucoup ont soulignée, je propose que le Secrétaire général remette en temps voulu à l'Assemblée générale un compte rendu plus détaillé sur les efforts entrepris pour renforcer et coordonner les activités de l'ONU concernant les changements climatiques. En outre, afin que l'Assemblée générale reste penchée sur les changements climatiques, je compte consacrer deux séances à l'examen approfondi de certains aspects spécifiques du problème climatique. L'une portera sur les besoins et les sujets de préoccupation des pays vulnérables, l'autre sur la responsabilité des entreprises et la viabilité.

L'Assemblée générale a conclu son débat thématique intitulé « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail ». L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 48, 54 et 116.

La séance est levée à 20 h 55.